LES DÉPLACEMENTS INTERPROVINCIAUX DES IMMIGRANTS

Collection *Profils tirés de la BDIM*

Janvier 2000

Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada
Canada

Produit par Politique, planification et recherche stratégiques

Pour obtenir d'autres exemplaires de cet ouvrage, veuillez vous adresser à la :

Direction générale des communications
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 954-9019
Téléc. : (613) 954-2221
Internet : http://www.cic.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000
No de cat. : MP22-18/4-2000F
ISBN 0-662-84592-7

Also available in English under the title The Interprovincial Migration of Immigrants to Canada

101-01217/

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 5

POINTS SAILLANTS 7

INTRODUCTION 11

DÉFINITIONS ET CONVENTIONS RELATIVES À LA MESURE 13

Personnes couvertes par la BDIM 13
Mesure des migrations : quelques principes 14

RÉSULTATS FINAUX – LA SITUATION DANS LES PROVINCES 17

ROULEMENT : MIGRATIONS D'ENTRÉE CONTRE MIGRATIONS DE SORTIE 19

MIGRATION : COMBIEN DE TEMPS APRÈS L'ARRIVÉE? 23

Vitesse où surviennent les déplacements : tendances, selon les diverses cohortes 23
Rythme où surviennent les migrations – tendances observées dans les provinces pour la cohorte de 1985 26
Au-delà de la cohorte de 1985 29

PROFIL DES MIGRANTS À L'ÉCHELLE NATIONALE 31

Répartition selon la catégorie d'immigrants 31
Répartition selon le niveau d'études 33
Répartition selon la connaissance des langues officielles 34
Répartition selon l'âge et le sexe 34

LE PROFIL DES MIGRANTS SOUS L'ANGLE DES PROVINCES 39

Catégories d'immigrants 39
Niveau d'études 41
Connaissance des langues officielles 42

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS 47

Revenus d'emploi 47
Recours à l'assurance-chômage 48
Recours à l'aide sociale 48

AVANT-PROPOS

Les tendances des migrations – entre provinces, entre villes, ou entre milieu rural et urbain – intéressent de plus en plus les décideurs politiques. Au moment où la responsabilité des services passe du gouvernement fédéral aux organismes provinciaux, et où nos agglomérations métropolitaines se diversifient de plus en plus sur le plan culturel, il importe de mieux comprendre les conséquences des mouvements de population, notamment des déplacements effectués par les immigrants entre les villes et entre les provinces. Tout comme l'immigration se répercute sur les structures démographiques, économiques et socioculturelles des pays sources et des pays d'accueil, les migrations secondaires ont une incidence sur ces mêmes structures au sein du pays, bien qu'à une échelle réduite sur le plan géographique.

En ce qui touche les migrations secondaires des immigrants, les questions le plus souvent posées concernent toujours le nombre des personnes qui déménagent, ainsi que la rapidité et la fréquence avec lesquelles elles se déplacent une fois au Canada. Si ces questions fondamentales se posent toujours, c'est en grande partie parce que l'on ne dispose pas de données longitudinales suffisantes sur les immigrants pour saisir toute l'ampleur du phénomène.

Or, la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), qui établit un lien unique entre les renseignements saisis dans le cadre de l'administration du programme d'immigration et du régime fiscal, renferme les données dont nous avons besoin pour étudier les tendances des migrations secondaires. Grâce à ce couplage des données, en effet, on peut identifier les immigrants au moyen de leur visa, et les localiser (annuellement) en se reportant à la province et au code postal indiqués dans leur déclaration de revenus.

Le présent rapport porte sur les déclarants ayant immigré entre 1980 et 1995. C'est le couplage des données contenues dans leur visa d'immigrant à celles figurant dans leur déclaration de revenus qui permet de distinguer les déclarants immigrants saisis dans la BDIM de l'ensemble des immigrants admis pendant la période à l'étude. Sont absents de la banque de données les immigrants qui ne produisent pas de déclaration de revenus (les enfants, par exemple), ou pour lesquels on n'a pas réussi à coupler les données issues du processus d'immigration et du régime fiscal. On n'a donc pas tenu compte de ces personnes pour calculer le nombre des immigrants ayant changé de province (les « migrants ») ou celui des immigrants demeurés dans la province de destination (les « non-migrants »), ni pour calculer les taux de migration présentés dans ce profil. **Par conséquent, le nombre réel des migrants et des non-migrants dépasserait celui des déclarants. On ne sait pas avec certitude si les taux de migration (c.-à-d. la proportion des immigrants qui se sont déplacés) s'en trouveraient modifiés.**

Il convient de noter que si ce profil fait état des caractéristiques présentées par les déclarants immigrants qui changent de province, son objet n'est pas de déterminer qui recourt aux services parmi les immigrants qui se déplacent ni de vérifier s'il s'agit de services particuliers aux immigrants ou de services sociaux plus généraux. La BDIM nous permet certes de faire rapport sur le comportement et les résultats des déclarants immigrants dans le domaine économique – à la lumière des revenus d'emploi, des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale qu'ils déclarent –, mais elle ne nous

renseigne pas sur leur accès aux services sociaux ni sur l'utilisation qu'ils font de ces services. On ne peut donc pas utiliser la BDIM pour mesurer l'impact des migrations secondaires sur le recours aux services, que ceux-ci soient offerts par les gouvernements fédéral ou provinciaux ou par les organismes fournissant des services aux immigrants.

POINTS SAILLANTS

Ampleur des migrations secondaires

- Lors de l'année d'imposition 1995, la BDIM renfermait des données sur environ 1,27 million des 2,6 millions de personnes ayant immigré au Canada entre 1980 et 1995. En 1995, un peu plus de 166 000 de ces déclarants (13,1 %) résidaient dans une autre province que leur province de destination.
- L'Ontario et la Colombie-Britannique sont les seules provinces où les migrations secondaires se sont traduites par un gain net.
  - De l'ensemble des déclarants destinés en Ontario entre 1980 et 1995, 40 310 résidaient dans une autre province lors de l'année d'imposition 1995. Toutefois, les migrations d'entrée de 76 295 immigrants venus d'autres provinces ont contribué à compenser cette perte dans un rapport de presque deux contre un, si bien que, en 1995, la province comptait 5,4 % plus de déclarants immigrants que le nombre qui y était destiné pendant la période à l'étude.
  - Sur l'ensemble des déclarants destinés en Colombie-Britannique pendant la période visée, 18 310 résidaient dans une autre province en 1995. Les migrations d'entrée de 52 675 déclarants venus d'autres provinces signifient que l'entrée de près de trois déclarants correspondait à la sortie d'un immigrant dont la Colombie-Britannique était la province de destination. C'est donc dire que la population de déclarants immigrants résidant dans la province a connu une hausse nette de 17,7 % entre 1980 et 1995.
- De toutes les provinces, c'est le Québec qui a accusé, en chiffres absolus, le plus grand nombre de sorties pendant la période étudiée (près de 44 000 des déclarants qui envisageaient s'installer dans cette province résidaient ailleurs en 1995). Cette perte n'était compensée qu'en partie par les migrations d'entrée : en 1995, la province affichait un total de 12 705 migrations d'entrée.
- C'est la Saskatchewan qui a connu, en *pourcentage*, la perte nette la plus considérable de ses déclarants immigrants pendant la période 1980-1995. Avec la sortie de 9185 personnes, la province a perdu plus de 56 % des déclarants qui envisageaient s'y installer. Malgré l'entrée d'un peu plus de 1700 immigrants, la province accusait toujours une **perte nette** de 46 % de sa population de déclarants.
- La plupart des migrations se font généralement pendant les premières années suivant l'admission. Lorsque l'on suit, sur une période de dix ans, le lieu de résidence de chaque cohorte de déclarants admis entre 1980 et 1986, on constate que presque les deux tiers de ceux qui ont migré pendant leurs dix années de résidence se sont en réalité déplacés pendant leurs trois premières années au Canada.

Caractéristiques des migrants et des non-migrants – Vue d'ensemble

- Sur les 84 980 gens d'affaires immigrants (et les personnes à leur charge) admis pendant la période à l'étude et dont rend compte la BDIM pour l'année d'imposition 1995, 21 420 avaient quitté leur province de destination (soit plus de 25 %). C'est

donc dire que, de toutes les grandes catégories d'immigrants, les gens d'affaires sont les plus susceptibles de migrer.

- Par comparaison, 18,6 % des déclarants admis à titre de réfugiés et 15 % (53 355) des 356 840 déclarants admis dans la catégorie des travailleurs qualifiés résidaient dans une autre province que celle de destination en 1995.
- On constate par ailleurs une tendance plus marquée à migrer chez les immigrants scolarisés, d'âges d'activité maximale (ayant 25 à 44 ans à l'admission) et bilingues.
- Sur les 43 900 déclarants admis entre 1980 et 1995 et qui étaient titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat à leur arrivée, 20 % résidaient dans une autre province que celle de destination en 1995.
- Les déclarants immigrants admis entre 1980 et 1995 qui ont signalé connaître les deux langues officielles avaient le plus tendance à migrer. En 1995, 15 % des 53 015 déclarants bilingues résidaient dans une autre province que celle de destination.

Caractéristiques des migrants et des non-migrants – observations concernant les provinces

Québec

- Près de la moitié des 22 595 gens d'affaires immigrants destinés au Québec entre 1980 et 1995 résidaient dans une autre province lors de l'année d'imposition 1995 – 800 seulement sont venus dans la province à la faveur des migrations d'entrée. Au cours de cette période, le Québec a aussi enregistré une perte nette de 6635 déclarants admis dans la catégorie des réfugiés, soit 17,5 % des réfugiés destinés à cette province.

Ontario

- Entre 1980 et 1995, l'Ontario a perdu 3140 gens d'affaires immigrants, mais 10 280 gens d'affaires immigrants destinés ailleurs au Canada sont entrés en Ontario, si bien que le nombre des déclarants dans cette catégorie s'est accru de 28 %. Parallèlement, le nombre des réfugiés en Ontario a affiché une hausse nette de 12 %, soit une hausse nette de 13,735 réfugiés ayant produit une déclaration de revenus.

Manitoba

- Près de la moitié des 10 945 réfugiés destinés au Manitoba résidaient dans une autre province en 1995 (seulement 615 migrations d'entrée). Durant la période à l'étude, la province a aussi subi une importante perte nette de gens d'affaires immigrants, soit presque le tiers des 2145 qui avaient cette province comme lieu de destination.

Saskatchewan

- À l'instar du Manitoba, la Saskatchewan a subi des pertes considérables dans la catégorie des gens d'affaires et celle des réfugiés. En 1995, la Saskatchewan avait enregistré une perte nette équivalant à 62 % de l'effectif des déclarants de ces deux catégories qui étaient destinés à la province pendant la période visée, soit une perte nette de 700 gens d'affaires immigrants et de 3530 réfugiés.

Alberta

- Durant la période à l'étude, sur un total de 5420 gens d'affaires immigrants destinés en Alberta, 2030 résidaient dans une autre province à l'année d'imposition de 1995. Même s'il y a eu près de 1000 migrations d'entrée pour la catégorie des gens d'affaires pendant la période à l'étude, le nombre de déclarants que l'Alberta comptait dans cette catégorie était inférieur de 20 % au nombre de ceux qui y étaient destinés au départ. La province a par ailleurs vu son effectif de déclarants admis à titre de réfugiés diminuer de 15 % et celui de ses déclarants admis à titre de travailleurs qualifiés diminuer de 13,3 % (soit 3175 et 4575 sorties nettes respectivement).

Colombie-Britannique

- C'est dans la catégorie des travailleurs qualifiés que la Colombie-Britannique a enregistré, en chiffres absolus, l'augmentation nette la plus considérable. À l'année d'imposition 1995, la Colombie-Britannique affichait un gain net de 9740 travailleurs qualifiés déclarants, elle comptait, dans cette catégorie, un effectif supérieur de presque 21% à l'effectif de ceux qui y étaient destinés. Proportionnellement, toutefois, la province a connu ses augmentations les plus importantes dans la catégorie des réfugiés (hausse nette de 43 % pendant la période à l'étude) et dans la catégorie des gens d'affaires (hausse nette de 6955 par rapport aux 24 625 destinés à cette province lors de leur admission).

Performance des migrants et des non-migrants

- Les déclarants immigrants touchant des gains d'emploi et qui résidaient dans une autre province que celle de destination avaient tendance à gagner davantage que les immigrants demeurés dans leur province de destination. Cette situation s'applique surtout aux migrants (immigrants résidants dans une autre province que celle de destination) admis avant 1991.
    - Les déclarants admis entre 1980 et 1995 qui se sont déplacés et qui touchaient des gains d'emploi en 1995 gagnaient en moyenne 22 044 $ alors que le revenu moyen des non-migrants s'élevait à 20 097 $.
- Les déclarants admis après 1986 et qui résidaient dans une autre province que celle de destination comptaient un pourcentage moins élevé de prestataires d'assurance-chômage que ceux demeurés dans leur province de destination.
    - Pendant l'année d'imposition 1995, 13,2 % des migrants admis entre 1987 et 1995 avaient déclaré des prestations d'assurance-chômage par rapport à 15 % des non-migrants admis pendant la même période. Quant aux immigrants admis avant 1987, la proportion de ceux qui ont déclaré des prestations d'assurance-chômage est à peu près la même chez les deux groupes (migrants et non-migrants).
- Pour l'année d'imposition 1995, 15,4 % des migrants (25 665 personnes) ont déclaré des prestations d'aide sociale versus 13,7 % des non-migrants.
    - La moitié des 25 665 migrants ayant touché des prestations d'aide sociale en 1995 ont été admis au Canada à titre de réfugiés; un autre quart, dans la catégorie de la famille.

- Proportionnellement, toutefois, c'est dans la catégorie « autres » (dont font partie les immigrants admis dans le cadre des programmes d'élimination de l'arriéré et d'examen administratif, ainsi que les immigrants admis à titre de retraités et d'aides familiaux résidants) que l'on trouve la part la plus importante des migrants prestataires de l'aide sociale : la proportion des personnes de ces catégories ayant déclaré des prestations est de 23,5 % chez les migrants et de 14,9 % chez les non-migrants.

INTRODUCTION

Le présent rapport est le quatrième d'une série de profils exposant les différentes caractéristiques que présentent les immigrants admis, d'après la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM). Ces profils visent à fournir aux utilisateurs de la BDIM une information contextuelle de nature à les aider à concevoir des projets de recherche et des demandes de renseignements plus analytiques. Leur but est aussi de mettre à la disposition des chercheurs une information de base qui les aidera à utiliser et à interpréter les données tirées de la BDIM. Dans les autres profils déjà réalisés au moyen de la BDIM, on a étudié le processus d'établissement des immigrants sous l'angle du niveau d'études, de la connaissance des langues officielles et des catégories d'immigrants. Les rapports qui suivront porteront sur l'âge et le sexe, ainsi que sur la profession envisagée.

Le présent rapport est le premier des deux volets d'une étude consacrée aux tendances des migrations secondaires, ou consécutives à l'admission, des immigrants au Canada. Il porte exclusivement sur les migrations secondaires observées à l'échelle provinciale. Dans le deuxième volet, on étudiera les tendances migratoires des immigrants au niveau des villes, et on y exposera les caractéristiques que présentent les déclarants immigrants dans certaines régions métropolitaines.

Notre premier objectif est de mesurer et de décrire le phénomène des migrations secondaires. Signalons, toutefois, que nous ne tentons pas directement de déceler les motifs qui poussent les personnes à partir ni d'élucider le processus qui amène un individu à choisir une destination plutôt qu'une autre après qu'il a décidé de migrer[1].

Le deuxième objectif que nous poursuivons est d'illustrer les multiples niveaux géographiques que la BDIM permet d'étudier, et de présenter une information unique et inédite au sujet de la concentration géographique des immigrants. C'est le couplage des données fiscales et des données relatives à l'immigration, sur lequel repose la BDIM, qui nous permet d'obtenir cette information.

Présentation

Le rapport se divise en sept parties. La première traite de la terminologie et des mesures des migrations utilisées. La deuxième présente une vue d'ensemble des répercussions finales des migrations secondaires; on y compare le nombre des déclarants immigrants destinés à chaque province entre 1980 et 1995 au nombre de ceux qui y résidaient pendant l'année d'imposition 1995. Dans la troisième partie, on compare plus précisément les migrations d'entrée et les migrations de sortie enregistrées dans chaque province. Le rythme où surviennent les migrations – c.-à-d. à quelle vitesse les immigrants se déplacent après avoir été admis – est traité dans la quatrième partie. Cette dernière expose en outre les tendances observées, en matière de migrations d'entrée et de

[1] Il existe une solide documentation universitaire sur les facteurs de causalité qui font que l'on migre dans certains lieux et qu'on en quitte d'autres. Cette documentation traite des facteurs propres aux individus – donnant ainsi à penser que certaines catégories de personnes sont plus susceptibles de migrer que d'autres – ainsi que des facteurs propres aux lieux de départ et d'arrivée (définissant ainsi les facteurs qui poussent au départ et ceux qui incitent à s'installer dans un lieu donné).

migrations de sortie, chez certaines cohortes d'arrivants ayant produit une déclaration de revenus.

Dans les trois dernières parties, on présente les migrants et les non-migrants qui composent la population de déclarants immigrants, selon certaines caractéristiques clés saisies lors de l'admission. On y compare également la performance économique des deux groupes pendant l'année d'imposition 1995, d'après divers indicateurs.

DÉFINITIONS ET CONVENTIONS RELATIVES À LA MESURE

Grâce à l'information contenue dans la BDIM, les chercheurs peuvent examiner les déclarants immigrants d'après un certain nombre de niveaux géographiques[2]. Une étude poussée de toutes les régions du Canada en fonction de ces différents niveaux déborde le cadre de ce profil en deux volets. On y présente toutefois, dans le cas de niveaux géographiques fréquemment utilisés, des exemples précis de mobilité ou de concentration des immigrants. C'est ainsi que le premier volet de notre étude aborde les migrations sous l'angle des provinces; le deuxième analysera les migrations secondaires entre certaines régions métropolitaines de recensement et à l'intérieur de celles-ci. Ces exemples de mobilité visent à fournir, sur cet important secteur de la politique publique, de l'information qui faisait défaut jusqu'à présent. Ils illustreront les principales tendances observées chez les immigrants admis depuis 1980.

Pour mesurer les tendances des immigrants sur le chapitre de la mobilité, on utilise deux ensembles de données géographiques figurant dans la BDIM. Le premier concerne le lieu de destination initial (au moment de l'admission), que Citoyenneté et Immigration Canada tire du visa d'immigrant (IMM1000). Le deuxième concerne le lieu de résidence, qui est soit la province de résidence indiquée à des fins fiscales soit la province auquel correspond le code postal figurant dans la déclaration de revenus de l'intéressé (la T1). En comparant le lieu de destination initial et le lieu de résidence pendant une année d'imposition donnée, on saura au minimum si l'intéressé s'est déplacé ou non. Cela dit, l'information contenue dans la BDIM nous permet d'en savoir beaucoup plus :

- vu le caractère longitudinal de la BDIM, on peut connaître le lieu de résidence des déclarants chaque fois qu'ils produisent une déclaration de revenus, ce qui permet d'examiner leur comportement migratoire sur une base annuelle pendant une période prolongée;
- en étudiant les données financières tirées de la T1, on peut comparer la performance des migrants et des non-migrants à l'aide d'indicateurs tels que les revenus d'emploi, les prestations d'assurance-chômage et les prestations d'aide sociale;
- en couplant les données fiscales aux données de l'immigration, on peut, d'une façon qui soit pertinente pour les politiques d'immigration, établir les caractéristiques des groupes d'immigrants qui sont plus ou moins susceptibles de se déplacer.

Personnes couvertes par la BDIM

Entre 1980 et 1995, 2,6 millions d'immigrants et de réfugiés ont été admis au Canada à titre de résidents permanents. Couvrant toutes les années d'imposition correspondant à cette période, la BDIM renferme des données sur un peu plus de 1,5 million de ces personnes. C'est donc dire qu'elle contient de l'information sur environ 58 % de tous les immigrants admis pendant cette période (ou 67 % des immigrants qui étaient d'âge actif

[2] Pour assurer la comparabilité des sources d'information habituellement utilisées, les niveaux géographiques utilisés dans la BDIM correspondent à ceux qui figurent dans le recensement de la population canadienne de 1991. Les plans de développement de la BDIM prévoient tenir compte du découpage géographique effectué aux fins du rencensement de 1996, lequel diffère du découpage réalisé pour les besoins du rencensement de 1991.

au moment d'être admis), ou encore environ le tiers des 4,97 millions d'immigrants qui résidaient au pays lors du recensement de 1996.

Dans ce profil, qui porte principalement sur l'année d'imposition 1995 (année la plus récente dont la BDIM rend actuellement compte), on évalue quantitativement la population d'immigrants admis entre 1980 et 1995 qui ont produit une déclaration de revenus en 1995. On y étudie donc dans quelle mesure le lieu de destination initialement déclaré par l'immigrant au moment de son admission à titre de résident permanent diffère du lieu où il a résidé pendant l'année d'imposition 1995.

Mesure des migrations : quelques principes

La première mesure des migrations utilisée dans ce profil consiste simplement en le **changement net** (qui peut consister en un gain net ou en une perte nette) observé dans le nombre des déclarants immigrants noté dans un lieu donné. Le changement net correspond à la différence globale (hausse ou baisse exprimée en pourcentage) constatée entre le nombre des déclarants ayant résidé dans une province donnée pendant la période à l'étude et le nombre de ceux qui y étaient destinés.

Le changement net correspond au résultat final de la différence entre les **migrations d'entrée** et les **migrations de sortie** affichées par une province. Les migrations d'entrée correspondent au total des déclarants immigrants qui résidaient dans une province donnée en 1995, mais dont cette province n'était pas le lieu de destination d'après leur visa. Les migrations de sortie correspondent, quant à elles, au total des immigrants destinés à une province donnée, mais qui n'y résidaient plus au moment de l'année d'imposition 1995.

Ensemble, ces deux éléments forment la notion de **taux de roulement** (ou taux de remplacement), soit le simple rapport entre les migrations d'entrée et les migrations de sortie. Un taux de roulement de 1 signifierait qu'une province aurait affiché le même nombre d'immigrants de migrations d'entrée que de migrations de sortie : l'effectif de la population de déclarants immigrants n'aurait subi aucune différence nette. Un taux de roulement supérieur à 1 signifierait que les migrations d'entrée auraient été plus importantes, en chiffres absolus, que les migrations de sortie, faisant ainsi plus que compenser le groupe perdu par suite des sorties. Un taux de roulement inférieur à 1 révélerait des migrations de sortie supérieures aux migrations d'entrée.

Le groupe des immigrants qui **ne** se déplacent **pas** – c.-à-d. les immigrants non-migrants – constitue un autre indicateur intéressant pour l'examen des migrations secondaires. La population résidant dans une province à un moment donné est composée d'un groupe dont la destination initiale était autre et qui s'y est déplacé, et d'un groupe qui a demeuré dans la province de destination. L'effectif de ce dernier groupe sert à mesurer le **taux de rétention** propre aux provinces. Ce taux désigne plus précisément le *pourcentage* que forment les déclarants immigrants destinés et demeurés dans la province de destination de l'ensemble du groupe originellement destiné. Les autres (les personnes ayant quitté leur province de destination) forment, si l'on calcule le pourcentage qu'elles représentent de l'ensemble du groupe dont la province en question était la destination initiale, le **taux d'érosion** de la province.

Il convient enfin de noter que seuls les immigrants qui résident au Canada et qui produisent des déclarations de revenus sont inclus dans le calcul des taux de migration. Par conséquent, les immigrants ayant quitté le pays ou n'ayant pas produit de déclaration

de revenus pour l'année visée ne sont pas pris en compte dans les calculs réalisés pour les besoins de ce profil[3].

[3] Même s'il est possible, dans certains cas, de cerner dans la BDIM des groupes d'immigrants qui ultérieurement quittent le Canada, on n'aborde pas ici la question de l'émigration.

RÉSULTATS FINAUX – LA SITUATION DANS LES PROVINCES

La première étape consiste à quantifier le mouvement interprovincial des immigrants. Le graphique 1 montre le nombre des immigrants[4] – agrégé pour les années d'admission 1980 à 1995 – destinés à chaque province lors de leur admission, ainsi que la province où ils résidaient lors de l'année d'imposition 1995. Les barres du graphique, qui indiquent le nombre absolu des déclarants, doivent se lire à partir de l'axe vertical gauche. Les points de données, qui sont reliés par une ligne, représentent la hausse ou la baisse – soit le changement net – en pourcentage des immigrants résidant dans chaque province par rapport au nombre de ceux qui y étaient destinés au départ. Ces points de données se lisent à partir de l'axe vertical droit.

Entre 1980 et 1995, les provinces de destination les plus populaires auprès des immigrants étaient, par ordre d'importance, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Sur le 1,27 million de déclarants immigrants saisis dans la BDIM pour l'année d'imposition 1995, 668 625 avaient l'Ontario comme province de destination (environ 53 %). Un total de 214 700 ont arrêté leur choix sur le Québec, et 194 565 sur la Colombie-Britannique. L'Alberta a été la destination d'un peu moins de 9 % des immigrants admis pendant la période visée, tandis qu'environ 6,3 % de tous les nouveaux arrivants (tableau 1) étaient destinés aux provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan.

Graphique 1

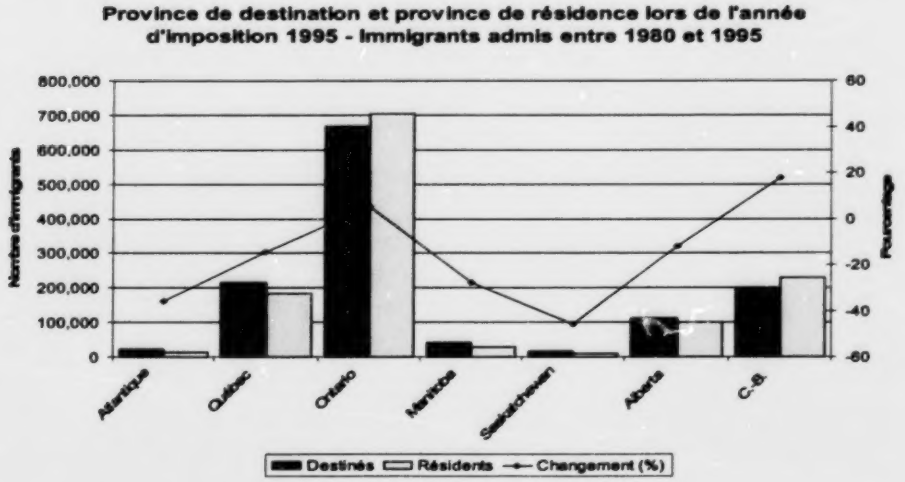

[4] Rappelons que les statistiques présentées concernent les déclarants immigrants et non l'ensemble des immigrants.

On peut se rendre compte des conséquences des migrations secondaires en examinant la province de résidence qu'ont indiquée les immigrants dans les déclarations de revenus qu'ils ont produites pour 1995. Comme le montre le graphique 1, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont été les seules provinces où les migrations secondaires se sont traduites par un gain net d'immigrants. Le nombre des immigrants qui résidaient en Ontario en 1995 dépassait, d'environ 5,4 %, le nombre de ceux qui y étaient destinés pendant la période 1980-1995 (soit une hausse nette de 35 985 personnes). La Colombie-Britannique a enregistré une hausse nette similaire (34 365 déclarants immigrants). Cependant, en raison du nombre beaucoup plus faible d'immigrants qui ont choisi la Colombie-Britannique comme province de destination, celle-ci a enregistré une augmentation **proportionnelle** de 17,7 % (soit trois fois plus que l'augmentation en pourcentage notée en Ontario).

Par contre, au Québec, le changement net indique que la province comptait 31 235 déclarants immigrants de moins en 1995 que le total de ceux qui y étaient destinés pendant la période à l'étude; il s'agit donc d'une baisse de 14,5 %.

C'est la Saskatchewan qui a subi la perte nette la plus considérable (en pourcentage) pendant la période à l'étude. Sur un total de 16 300 déclarants qui avaient la Saskatchewan comme province de destination entre 1980 et 1995, seulement 8825 personnes saisies dans la BDIM y résidaient en 1995, soit une baisse de presque 46 % (tableau 1/graphique 1).

En ce qui concerne les autres provinces :

- Sur un total de 113 135 déclarants immigrants destinés en Alberta au cours de la période à l'étude, 11,8 % de ce nombre résidaient dans une autre province lors de l'année d'imposition 1995 (soit une perte nette de 13 370 personnes).
- Le Manitoba comptait 11 535 déclarants immigrants de moins en 1995 que ceux qui y étaient destinés pendant toute la période (soit une baisse de 27,6 % par rapport aux 41 855 immigrants destinés à cette province);
- Dans les provinces de l'Atlantique, l'effectif des déclarants immigrants a diminué de 35,6 % : sur un total de 21 530 déclarants immigrants destinés à ces provinces entre 1980 et 1995, 13 860 y résidaient lors de l'année d'imposition 1995.

ROULEMENT : MIGRATIONS D'ENTRÉE CONTRE MIGRATIONS DE SORTIE

Les résultats présentés ci-dessus constituent le *changement net* entre l'effectif des déclarants immigrants résidant dans chaque province en 1995 et l'effectif de ceux initialement destinés au moment de leur arrivée. Ces changements nets n'indiquent pas l'ampleur du mouvement (c.-à-d. le nombre de déplacements) qui a entraîné ces résultats. Ils ne permettent pas non plus de mesurer le taux de rétention (ou d'érosion) enregistré par une province donnée. Par exemple, le graphique 1 n'indique pas combien, parmi les déclarants qui vivaient dans chaque province en 1995, y étaient destinés au départ et y sont demeurés.

Les barres du graphique 2 illustrent les **mouvements** des déclarants immigrants admis entre 1980 et 1995 qui étaient entrés dans chaque province ou en étaient sortis lors de l'année d'imposition 1995. Encore une fois, ces barres se lisent à partir de l'axe vertical gauche du graphique. Les points de données, qui indiquent le rapport entre les entrées et les sorties – le taux de roulement de la province –, se lisent à partir de l'axe vertical droit du graphique. Ce graphique complète le graphique 1 en ceci que le changement entre le nombre des personnes entrant dans une province donnée et le nombre des personnes qui en sortent correspond au changement net enregistré par l'effectif des déclarants indiqué ci-dessus.

Graphique 2

Sorties et entrées, selon la province - année d'imposition 1995 - immigrants admis entre 1980 et 1995

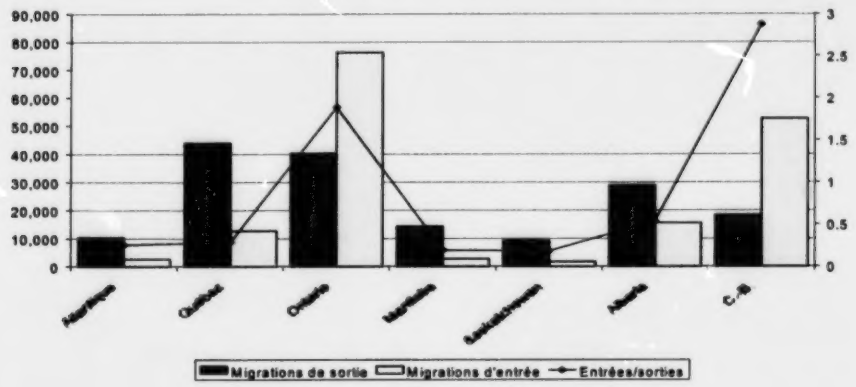

Même si l'Ontario et la Colombie-Britannique ont tous les deux un gain net similaire de déclarants immigrants pendant la période à l'étude, le nombre des déplacements et le rapport entre les entrées et les sorties sont assez différents.

Environ 40 310 des immigrants destinés en Ontario entre 1980 et 1995 résidaient dans une autre province à l'année d'imposition 1995. Cette perte a été plus que compensée par l'entrée de 76 295 déclarants venus d'autres provinces. Si l'on combine ces chiffres à ceux du graphique 1, on obtient, pour l'Ontario, un taux de rétention de 94 % et un taux de roulement de 1,9 (illustré par le point de donnée indiqué pour l'Ontario dans le graphique 2). Cela signifie que 94 % des 668 625 déclarants immigrants destinés en

Ontario y résidaient toujours en 1995, et que, pour chacune des 40 310 sorties entre 1980 et 1995, 1,9 immigrant y était venu (tableau 1).

Par contre, la Colombie-Britannique n'a retenu que 90,6 % des déclarants qui y étaient destinés (ayant perdu 18 310 personnes par suite des migrations de sortie). Mais comme la province a enregistré 52 675 entrées, son taux de roulement a été de 2,9 : un point de plus qu'en Ontario.

Comme les autres provinces ont toutes subi une perte nette de déclarants immigrants au cours de la période visée (graphique 1), elles ont toutes affiché un taux de roulement inférieur à 1.

De toutes les provinces, c'est le Québec qui a perdu, en chiffres absolus, le plus grand nombre de déclarants immigrants par suite des migrations de sortie. Comme la province a perdu presque 44 000 des 214 700 déclarants dont elle était la province de destination, son taux de rétention s'élève pour la période visée à 79,5 %, et comme les migrations d'entrée s'y sont traduites par l'arrivée de 12 705 personnes, son taux de roulement est de 0,29. En d'autres termes, en 1995, parmi les immigrants destinés au Québec, 20,5% ont effectué une migration secondaire vers une autre province; pendant la période à l'étude, elle a enregistré 3,4 sorties pour chaque entrée (tableau 1).

Ayant perdu plus de 56 % des déclarants immigrants destinés en Saskatchewan (n'en retenant donc que 44 %), elle est de toutes les provinces celle qui a connu le taux de rétention le plus bas. Ce facteur, conjugué à un taux de roulement de 0,19 (chaque entrées correspondant à *plus de cinq sorties*), fait que la Saskatchewan est, de toutes les provinces, celle ayant enregistré la perte nette la plus considérable par suite des migrations secondaires (graphique 1).

Pour achever de brosser ce tableau de la situation dans les provinces, ajoutons ce qui suit.

- Pendant la période à l'étude, le Manitoba a connu le même taux de roulement que la Saskatchewan, soit 0,19, puisque, en 1995, le nombre cumulatif des sorties s'élevait à 14 305, et celui des entrées, à 2770. Cependant, la province a retenu presque les deux tiers des immigrants qui y étaient destinés. Ce facteur, ainsi que le nombre plus important des déclarants qui y étaient initialement destinés, ont produit le changement net total de -27,6 % indiqué dans le graphique 1.
- L'Alberta ayant perdu 28 945 des déclarants immigrants qui y étaient destinés, son taux de rétention est de 74,4 %. Cette perte a été compensée en partie par l'entrée, entre 1980 et 1995, de 15 575 immigrants, d'où un taux de roulement de 0,54.
- Un total de 2 670 immigrants destinés à une autre province que celles de la région de l'Atlantique avaient migré dans cette région durant la période à l'étude, mais 10 340 de ceux qui y étaient destinés résidaient dans une autre province (soit un rapport de quatre sorties contre une entrée). Cela signifie que la région a retenu légèrement plus de la moitié des immigrants qui y étaient initialement destinés, et que le changement net pour la période est de -35,6 %.

Résumant la situation d'une façon générale, le tableau 1 indique le nombre des déclarants immigrants destinés à chaque province entre 1980 et 1995 (colonne 1) et le nombre de ceux qui y résidaient lors de l'année d'imposition 1995 (colonne 5). Le nombre des sorties

et celui des entrées figurent respectivement dans les colonnes 2 et 4. La colonne 3 signale le nombre des déclarants immigrants qui résidaient toujours, lors de l'année d'imposition 1995, dans la province de destination. Par souci de commodité, on mentionne les taux de roulement et les taux de rétention dans les colonnes 6 et 7.

Tableau 1
Migrations d'entrée et de sortie, selon la province : immigrants admis entre 1980 et 1995 – année d'imposition 1995

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Province	**Première destination**	**Sorties**	**Vivant au même endroit en 1995**	**Entrées**	**Résidents en 1995**	**Taux de roulement**	**Taux de rétention**
Atlantique	21 530	10 340	11 190	2 670	13 860	0,26	52,0 %
Québec	214 700	43 940	170 760	12 705	183 465	0,29	79,5 %
Ontario	668 625	40 310	628 315	76 295	704 610	1,89	94,0 %
Manitoba	41 855	14 305	27 550	2 770	30 320	0,19	65,8 %
Saskatchewan	16 300	9 185	7 115	1 710	8 825	0,19	43,7 %
Alberta	113 135	28 945	84 190	15 575	99 765	0,54	74,4 %
Colombie-Britannique	194 565	18 310	176 255	52 675	228 930	2,88	90,6 %

MIGRATION : COMBIEN DE TEMPS APRÈS L'ARRIVÉE?

Jusqu'ici, on a mesuré à un moment dans le temps (année d'imposition 1995) le mouvement interprovincial de l'ensemble des déclarants admis pendant la période à l'étude (1980 à 1995). On obtient ainsi une indication du nombre total des personnes qui se sont déplacées au cours de la période en question sans égard à leur année d'admission. Même s'il s'agit là d'une étape qu'il faut nécessairement franchir pour mesurer l'ampleur des migrations secondaires et rendre compte des changements subis par la population de déclarants au fil des ans, elle ne nous permet pas d'étudier le *rythme (la vitesse)* où surviennent les migrations.

On se propose, dans la présente section, d'examiner à quelle vitesse les déclarants se déplacent après avoir immigré au Canada. À cette fin, on suit annuellement après leur admission plusieurs cohortes de nouveaux arrivants. On compare les tendances que présente dans le temps le mouvement interprovincial des diverses cohortes. On compare aussi, par province et pour certaines cohortes d'immigrants, les tendances des migrations d'entrée et de sortie.

Il ressort que la proportion des différentes cohortes de nouveaux arrivants qui migrent hors de leur province de destination initiale demeure remarquablement uniforme au fils des ans. On constate en outre que, tout comme les taux de rétention et de roulement varient d'une province à l'autre, la vitesse à laquelle s'effectuent les migrations d'entrée et de sortie varient également.

Vitesse où surviennent les déplacements : tendances, selon les diverses cohortes

Le graphique 3 montre, relativement à diverses cohortes d'immigrants, le nombre cumulatif de déclarants ayant changé de province pour chaque année de résidence au Canada. Le graphique 4 présente la même information, mais le nombre des migrants y est exprimé en pourcentage des cohortes de déclarants immigrants saisis dans la BDIM pour chaque année de résidence au Canada.

Graphique 3

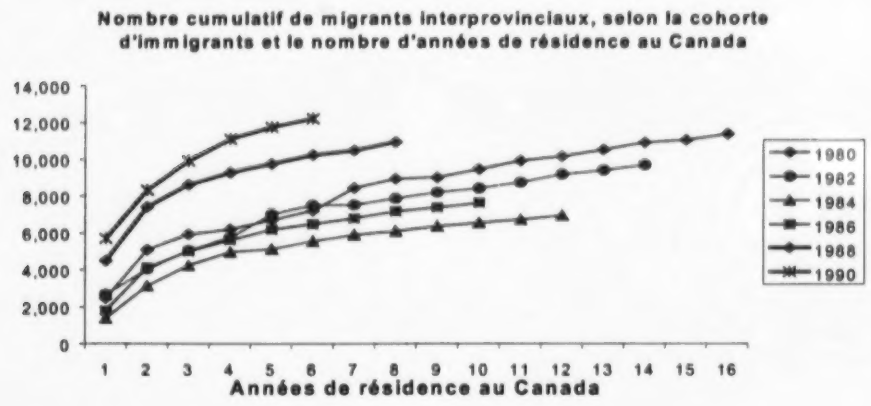

Le nombre des déclarants immigrants qui ont changé de province (graphique 3) a de toute évidence varié selon les différentes cohortes. Cependant, si l'on excepte quelques cas relativement peu importants, toutes les lignes représentant les cohortes admises entre 1980 et 1990 semblent présenter une *pente* analogue, et suivre par conséquent la même tendance générale. De plus, si l'on tient compte de la taille des cohortes, la *proportion* des migrants correspondant à ces chiffres présente une similarité remarquable (graphique 4). Le fait que les lignes du graphique 4 ne se distinguent pas facilement les unes des autres signifie que les différentes cohortes d'immigrants se déplacent sensiblement à la même vitesse.

Graphique 4

Pourcentage cumulatif de migrants interprovinciaux, selon la cohorte d'immigrants et le nombre d'années de résidence au Canada

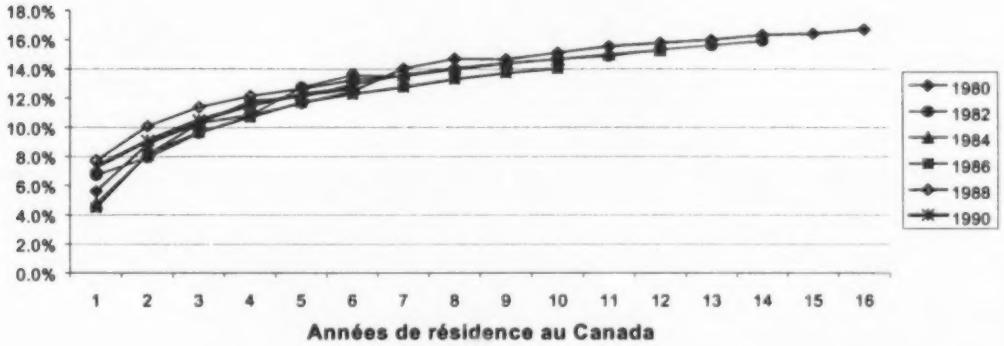

Les courbes du graphique 4 donnent aussi un premier aperçu de la vitesse à laquelle les immigrants se déplacent après leur arrivée au Canada. Les points de donnée figurant sur chaque courbe s'élèvent avec les années suivant l'admission, mais pas au même rythme. La proportion des nouveaux arrivants de chaque cohorte qui se déplacent s'accroît plus rapidement au cours des premières années suivant l'admission que pendant les années ultérieures. Par exemple, si nous examinons la proportion des immigrants de la cohorte de 1980 ayant migré au fil des ans (graphique 4), nous constatons que 16,7 % de tous les immigrants qui ont été admis en 1980 et qui ont produit une déclaration de revenus en 1995 avaient quitté leur province de destination initiale, c.-à-d. après 16 années de résidence au Canada. Si nous observons la même cohorte trois ans seulement après son arrivée, nous constatons que 10,3 % des personnes ayant produit une déclaration de revenus en 1983 avaient quitté leur province de destination. C'est donc dans les premières années suivant l'admission que s'effectuent la plupart des migrations secondaires. Le comportement migratoire de toutes les cohortes de déclarants admises entre 1980 et 1990 suit cette tendance.

Rappelons toutefois que les graphiques ci-dessus fournissent une information sommaire sur le nombre et la proportion des personnes de chaque cohorte ayant migré à l'échelle nationale. Ils ne montrent pas ce qui se passe dans les différentes provinces, ni ne nous

permettent de savoir à quel type de migrants (entrant dans la province ou en sortant) s'appliquent ces chiffres. Pour illustrer la situation dans les provinces, le tableau 2 indique le nombre et le pourcentage des personnes des cohortes de 1980, 1985 et 1990 qui sont entrées dans chaque province et en sont sorties au cours des trois ans suivant leur admission. Les en-têtes des cinq premières colonnes du tableau 2 sont identiques à celles du tableau 1. Le taux des migrations de sortie (sorties – %) indiqué dans le tableau 2 correspond simplement au pourcentage des déclarants initialement destinés à la province qui en sont sortis. Le taux des migrations d'entrée (entrées – %) représente les entrées comme le pourcentage des personnes destinées et résidant toujours dans la province trois ans après leur admission. La dernière colonne indique le taux de roulement enregistré par chaque province pour la période de trois ans (le rapport entre les entrées et les sorties).

Tableau 2 – Migrations d'entrée et migrations de sortie, selon la province : cohortes de 1980, 1985 et 1990, 3 ans après l'admission

Cohorte d'immigrants de 1980 – année d'imposition 1983

Province	Première destination	Migrations de sortie	Résidant au même endroit	Migrations d'entrée	Résidents	Sorties %	Entrées %	Roulement
Québec	8975	1160	7815	490	8305	12,9	6,3	0,42
Ontario	25 650	1635	24 015	2110	26 125	6,4	8,8	1,29
Manitoba	3335	625	2715	205	2920	18,7	7,5	0,33
Saskatchewan	1315	480	830	180	1015	36,5	21,7	0,38
Alberta	7480	975	6500	1840	8340	13,1	28,3	1,88
Colombie-Britannique	9600	910	8690	1265	9950	9,5	14,6	1,38

Cohorte d'immigrants de 1985 – année d'imposition 1988

Province	Première destination	Migrations de sortie	Résidant au même endroit	Migrations d'entrée	Résidents	Sorties %	Entrées %	Roulement
Québec	6930	895	6035	370	6410	12,9	6,1	0,42
Ontario	20 755	740	20 015	2860	22 875	3,6	14,3	3,86
Manitoba	1870	505	1365	115	1480	27,1	8,2	0,22
Saskatchewan	885	485	400	65	465	54,6	16,7	0,14
Alberta	4210	950	3255	325	3580	22,6	10,0	0,34
Colombie-Britannique	6095	800	5295	645	5940	13,1	12,2	0,81

Cohorte d'immigrants de 1990 – année d'imposition 1993

Province	Première destination	Migrations de sortie	Résidant au même endroit	Migrations d'entrée	Résidents	Sorties %	Entrées %	Roulement
Québec	17925	3310	14615	880	15495	18,5	6,0	0,27
Ontario	52370	3220	49150	4860	54010	6,2	9,9	1,51
Manitoba	3505	1130	2375	165	2540	32,3	7,0	0,15
Saskatchewan	930	485	445	120	565	52,3	27,3	0,25
Alberta	8345	1495	6850	1095	7945	17,9	16,0	0,73
Colombie-Britannique	12080	895	11185	3860	15045	7,4	34,5	4,30

*Étant donné l'arrondissement aléatoire des données tabulaires tirées de la BDIM, les chiffres figurant dans les différentes colonnes peuvent ne pas totaliser 100 %.

**Pour calculer le pourcentage des entrées et des sorties, on a utilisé des dénominateurs différents. Ces pourcentages ne sont donc pas directement comparables : %–sorties=(migrations de sortie/première destination)*100; % – entrées = (migrations d'entrée/destination et résidents)*100.

À l'échelle nationale, entre 11 et 11,5 % de chacune des trois cohortes de déclarants avait déménagé au cours de ses trois premières années au Canada. La situation qui se présente dans les provinces est variée :

- Même si les chiffres varient selon les différentes années d'admission, l'Ontario, le Québec et l'Alberta ont généralement subi les pertes les plus considérables en chiffres absolus. Ensemble, ces trois provinces comptent en effet bien au-delà de la moitié de toutes les personnes d'une même cohorte ayant changé de province pendant leurs trois premières années de résidence au Canada. Cela n'est guère étonnant si l'on considère que les trois quarts environ de tous les déclarants étaient destinés à ces trois provinces lors de leur admission.
- La Saskatchewan a affiché la *perte proportionnelle* la plus élevée de déclarants immigrants pour chacune des trois cohortes après trois années de résidence. De tous les déclarants admis en 1980 et dont la Saskatchewan était la province de destination, 36,5 % avaient quitté la province au moment de l'année d'imposition 1983. Par comparaison avec les cohortes de 1985 et 1990 où la province affichait une perte de plus de 50% de chacune des cohortes trois ans après leur entrée au Canada. Par contre, les entrées enregistrées par la Saskatchewan étaientt aussi faibles que 16,7 % dans le cas de la cohorte de 1985, trois ans après son arrivée, et aussi élevés que 27,3 % dans le cas de la cohorte de 1990.
- En 1993, plus de 3300 déclarants de la cohorte de 1990 destinés au Québec résidaient dans une autre province que celle-ci, tandis que le nombre des entrées y était de seulement 880. Parallèlement, l'Ontario enregistrait 4860 entrées de la cohorte de 1990 lors des trois premières années d'établissement, tandis qu'elle subissait des pertes analogues à celles du Québec.
- C'est en Colombie-Britannique que le comportement migratoire des trois cohortes a changé le plus radicalement. Alors que la Colombie-Britannique affichait un faible gain net des déclarants immigrants arrivés en 1980 après trois années de résidence, elle enregistrait une légère perte nette de la cohorte de 1985 trois ans après son arrivée au Canada. En revanche, en 1993, il était entré en Colombie-Britannique au-delà de quatre fois plus de déclarants admis en 1990 qu'il n'en était sorti, soit un gain net de 2965 personnes (3860 entrées moins 895 sorties).

Rythme où surviennent les migrations – tendances observées dans les provinces pour la cohorte de 1985

Pour mieux comparer la situation des provinces relativement aux migrations secondaires, les graphiques 5a) à 5f) donnent un aperçu plus détaillé, par province, des tendances des migrations et de la vitesse où celles-ci sont effectuées[5]; pour illustrer ces tendances, on a utilisé la cohorte d'immigrants de 1985. Dans chacun de ces graphiques, on distingue les personnes qui entrent dans les provinces de celles qui en sortent. Rappelons que ces graphiques illustrent les migrations cumulatives constatées après l'arrivée de la cohorte de 1985.

[5] À noter que les échelles varient selon les graphiques, étant donné que l'ampleur des migrations diffère considérablement d'une province à l'autre.

Graphique 5a

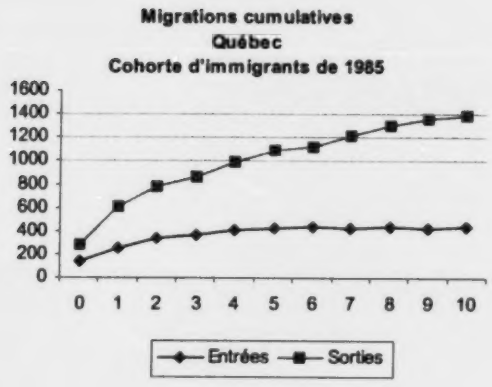

Graphique 5b

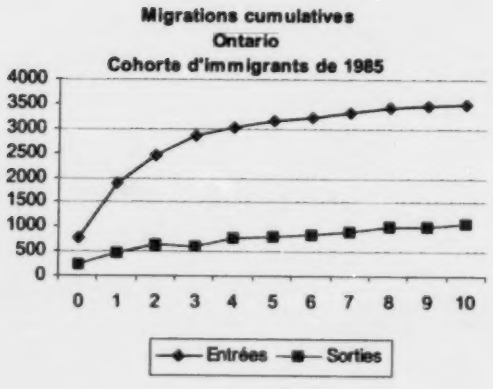

Graphique 5c

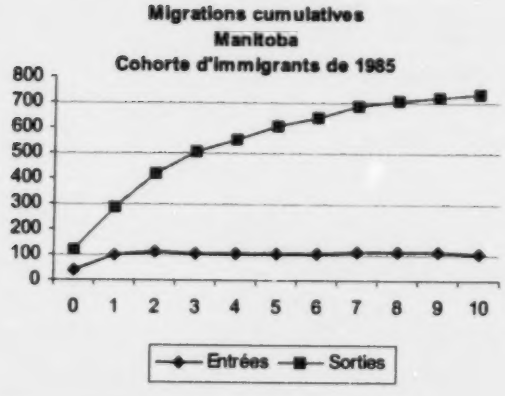

Graphique 5d

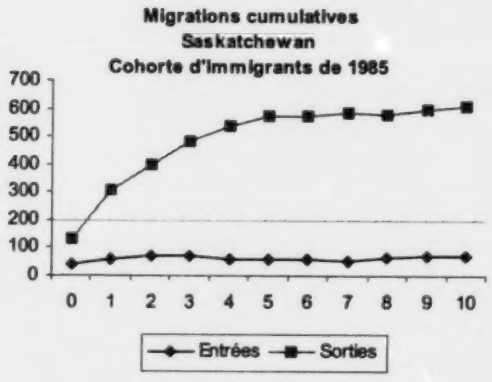

Graphique 5e

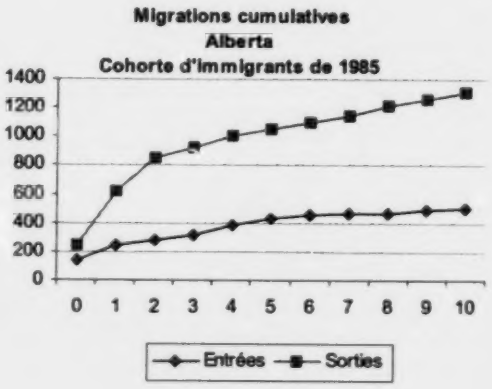

Graphique 5f

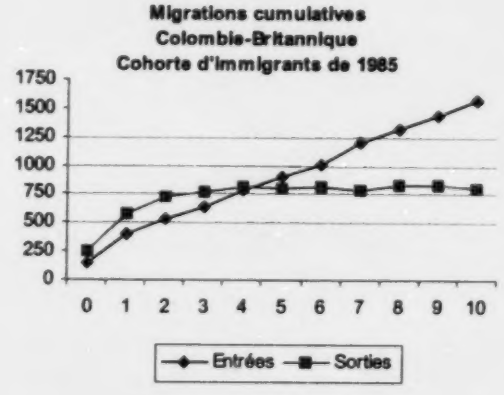

On note une similitude frappante entre les migrations d'entrée et les migrations de sortie enregistrées par la Saskatchewan et le Manitoba. Dans ces provinces, les sorties se produisent rapidement : la courbe des migrations de sortie s'élève de façon marquée dans les premières années suivant l'admission. En Saskatchewan, toutefois, on remarque que la courbe des migrations de sortie se stabilise après la cinquième année de résidence de la cohorte au Canada, ce qui semble indiquer que presque toutes les sorties surviennent dans cette province dans les cinq années suivant l'admission. Dans le cas du Manitoba, la courbe des migrations de sortie continue de s'élever pendant les dix années illustrées; toutefois, sur les 735 personnes destinés au Manitoba en 1985 et qui résidaient dans une autre province en 1995, 605 (82,3 %) étaient parties lors de la cinquième année de résidence. Les migrations d'entrée présentent également des courbes semblables dans les deux provinces. Les courbes se stabilisent à partir environ de la deuxième année de résidence. D'où il ressort que peu importe le nombre des personnes qui s'installent en Saskatchewan et au Manitoba à la faveur des migrations d'entrée, ces entrées se produisent dans les deux à trois premières années de résidence de la cohorte au Canada.

L'Ontario et la Colombie-Britannique, les deux provinces ayant globalement réalisé un gain par suite des migrations (graphique 1), ont présenté des tendances très différentes au fil des ans. Alors que l'Ontario a enregistré des entrées immédiates et considérables jusqu'à la troisième ou à la quatrième année de résidence de la cohorte au Canada, la Colombie-Britannique a en fait subi une *perte* nette des déclarants admis en 1985, au cours de leurs quatre premières années de résidence. La courbe des migrations d'entrée se stabilise en Ontario au moment où les entrées dans la province diminuent, soit après la cinquième année de résidence de la cohorte au Canada, ce qui signifie que la grande majorité des déclarants ayant migré dans la province sur la période de dix ans y sont venus pendant les cinq premières années où ils ont résidé au Canada. La Colombie-Britannique, par contre, semble avoir connu des entrées relativement stables pendant toute la période de dix ans, la courbe s'élevant de façon constante.

Cependant, on observe une situation inverse lorsque l'on examine les tendances des migrations de sortie dans les deux provinces. En effet, alors que l'Ontario a enregistré des migrations de sortie sans cesse croissantes, la Colombie-Britannique a subi des pertes au cours des quatre premières années de résidence de la cohorte de 1985, les migrations de sortie se stabilisant par la suite.

Au Québec et en Alberta, ces tendances se sont combinées autrement :

Au Québec, les migrations de sortie ont semblé relativement stables, les sorties s'atténuant légèrement à la fin de la période de dix ans. Les migrations d'entrée ont eu lieu pendant les quatre à cinq premières années que la cohorte a passées au Canada.

En Alberta, les migrations de sortie n'ont pas cessé de croître pendant toute la période de dix ans, mais la plus grande partie des sorties se sont produites pendant les deux premières années de la cohorte au Canada (sur les 1310 sorties ayant eu lieu pendant la période de dix ans, 855 – presque les deux tiers – se sont produits pendant les deux premières années de résidence). L'accroissement de la population dû aux entrées enregistrées par la province pendant la même période a eu tendance à demeurer relativement constant.

Au-delà de la cohorte de 1985

Si l'on examine le comportement migratoire des déclarants admis avant 1985, on observe dans chacune des provinces les mêmes tendances générales dans le temps que celles commentées plus haut. Cependant, certaines de ces tendances diffèrent quelque peu chez les cohortes plus récentes[6].

Québec

Dans l'ensemble, les tendances notées pour la cohorte de 1985 valent pour toutes les cohortes arrivées entre 1980 et 1990 : le nombre des sorties ayant toujours été supérieur à celui des entrées. Cependant, chez les déclarants admis à la fin des années 1980, l'importance des sorties par rapport aux entrées s'est accrue. Dans le graphique ci-dessus, cette tendance est illustrée par l'éloignement croissant des deux courbes.

Ontario

Même si les migrations secondaires se sont toujours traduites en Ontario par un gain net de déclarants immigrants, on constate, pour les déclarants admis après 1988, que les courbes correspondant aux entrées et aux sorties se rapprochent pour devenir relativement parallèles. Comme dans le cas du Québec, cette particularité montre que les sorties ont augmenté par rapport aux entrées chez les cohortes plus récentes.

Manitoba et Saskatchewan

Les tendances des migrations d'entrée et de sortie constatées au Manitoba et en Saskatchewan pour la cohorte de 1985 (graphiques 5c et 5d) valent pour toutes les cohortes admises entre 1980 et 1990. Les deux provinces ont toujours enregistré un nombre net croissant de sorties au cours de la période de résidence d'une cohorte donnée au Canada. Les cohortes quittent généralement ces provinces très tôt après leur admission; les entrées s'y produisent au cours des premières années.

Alberta

Alors que l'Ontario a connu un plus grand nombre de sorties chez les déclarants admis à la fin des années 1980, l'Alberta a enregistré un nombre relativement plus élevé d'**entrées** chez les cohortes admises après 1988 que chez les cohortes précédentes. Même si le nombre des sorties a toujours dépassé celui des entrées dans la province, les pertes nettes ont été proportionnellement plus faibles chez les cohortes plus récentes que chez celles admises au début des années 1980.

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, on note soit une perte initiale nette de déclarants par suite des migrations secondaires, comme cela a été le cas pour la cohorte de 1985 (voir le graphique 5f), soit un nombre à peu près équivalent d'entrées et de sorties pour toutes les cohortes admises entre 1980 et 1987. À partir de la cohorte de 1988, cependant, la Colombie-Britannique présente des tendances très semblables à celles observées ci-

[6] On a observé les tendances que présentent les migrations d'entrée et de sortie dans chacune des provinces pour chaque cohorte de déclarants admis entre 1980 et 1990. Comme la période couverte par la BDIM s'arrête à l'année d'imposition 1995, on ne peut pas encore suivre les cohortes admises entre 1991 et 1995 sur une période suffisamment longue pour dégager des tendances claires à long terme quant aux migrations qu'elles effectuent après leur arrivée.

dessus dans le cas de l'Ontario (voir graphique 5b), affichant des entrées nettes immédiates et importantes.

PROFIL DES MIGRANTS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Dans les graphiques ci-après, nous comparons les caractéristiques des déclarants immigrants qui se sont déplacés (migrants) à celles des déclarants qui sont demeurés dans leur province de destination initiale (non-migrants). Nous étudions encore une fois l'ensemble des immigrants admis entre 1980 et 1995, en notant leur province de destination au moment d'être admis et en prenant pour point d'observation leur province de résidence lors de l'année d'imposition 1995.

Les principales caractéristiques étudiées ici sont la catégorie d'immigrants, le niveau d'études, la connaissance des langues officielles, l'âge et le sexe. Dans la présente section, on met ces caractéristiques en relation avec les migrations effectuées à l'échelle nationale (c.-à-d. que l'on détermine si les individus sont des migrants ou des non-migrants sans tenir compte de leur lieu de destination et de résidence). On se penche ensuite sur la situation de chaque province.

Le tableau 3 figurant à la fin de la section résume les données présentées. On y indique, côte à côte, le nombre et le pourcentage de l'ensemble des déclarants, des migrants et des non-migrants auxquels s'applique chacune des caractéristiques (catégorie d'immigrants, niveau d'études, connaissance des langues officielles, âge et sexe). On peut ainsi comparer la *répartition* de l'ensemble des déclarants à celle des migrants et des non-migrants. La dernière colonne du tableau indique la *tendance à migrer*, soit le pourcentage des individus présentant une caractéristique donnée qui résidaient, en 1995, dans une autre province que celle de destination.

Répartition selon la catégorie d'immigrants

Le graphique 6 présente la distribution des migrants et des non-migrants selon les principales catégories d'immigrants. Les barres juxtaposées montrent, dans chaque grande catégorie, la proportion des migrants et la proportion des non-migrants. La ligne représente simplement le rapport entre les migrants et les non-migrants dans chaque catégorie d'immigrants. Des barres d'une même hauteur indiqueraient qu'une catégorie particulière d'immigrants est également représentée chez les migrants et les non-migrants, et correspondraient à un rapport de un. En revanche, des inégalités révéleraient une sur- (ou une sous-) représentation relative dans un groupe particulier, et indiquerait que les immigrants d'une catégorie donnée sont plus (ou moins) susceptibles d'effectuer des migrations secondaires.

À noter que des proportions plus élevées, ou des rapports de surreprésentation, ne signifient pas nécessairement qu'un plus grand **nombre** de personnes se déplacent. La majorité des migrants pourraient en fait appartenir à une catégorie particulière, mais celle-ci pourrait compter une proportion égale de migrants et de non-migrants. Même si le nombre peut être révélateur, il n'indiquerait pas que les déclarants immigrants de la catégorie en question auraient plus, ou moins, **tendance** à se déplacer après leur admission. Lorsqu'on le jugera à propos, on commentera les chiffres bruts ainsi que les proportions.

En général, les migrants sont sur-représentés chez les immigrants de la catégorie économique et les réfugiés, et sous-représentés chez les immigrants de la catégorie de la famille et les immigrants « autres » (par « autres », on entend les retraités, les aides

familiaux résidants, ainsi que les immigrants admis dans le cadre des programmes d'élimination de l'arriéré et d'examen administratif).

C'est dans la catégorie des gens d'affaires que l'on constate la sur-représentation relative la plus importante. En effet, la proportion des déclarants immigrants qui se déplacent atteint presque 13 % dans cette catégorie, tandis que celle des non-migrants y est inférieure à 6 %. Comme 21 420 des 84 980 gens d'affaires immigrants admis pendant la période à l'étude et saisis pour l'année d'imposition 1995 ont changé de province (soit plus de 25 % d'entre eux), les gens d'affaires sont ceux qui, de toutes les grandes catégories d'immigrants, ont le plus tendance à migrer.

Graphique 6

Migrants et non-migrants, selon la catégorie d'immigrants
Personnes admises de 1980 à 1995
- Répartition comparative -

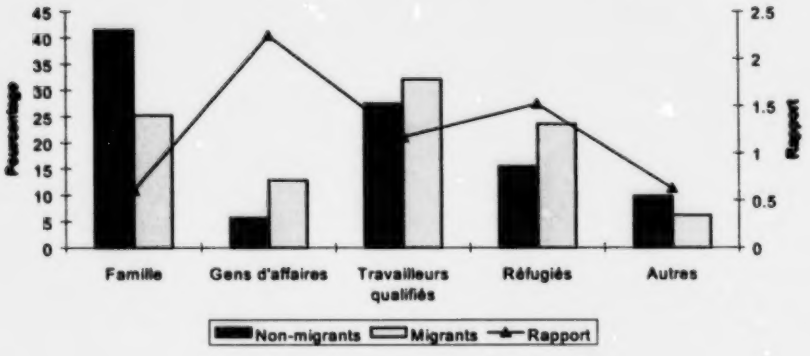

Les réfugiés sont aussi largement sur-représentés chez les migrants : ils comptent 23,6 % des migrants et environ 15,5 % des non-migrants. Des catégories étudiées, ils semblent arriver au deuxième rang des déclarants les plus susceptibles de changer de province : 39 200 des 210 570 réfugiés admis entre 1980 et 1995 résidaient dans une autre province que celle de destination en 1995 (soit 18,6 %).

Même si les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés forment 32,1 % de tous les migrants, ils représentent aussi 27,5 % des non-migrants. Ils ne sont donc que légèrement sur-représentés dans le groupe des migrants. Comme 15 % des 356 840 travailleurs qualifiés admis pendant la période à l'étude se sont déplacés, ce groupe vient au troisième rang après les réfugiés pour ce qui est de la tendance à migrer.

Près de 41 865 immigrants de la catégorie de la famille ont changé de province entre 1980 et 1995. Ils formaient ainsi plus du quart de l'ensemble des déclarants ayant migré. Cependant, avec plus de 458 000 immigrants demeurés dans leur province de destination initiale, cette catégorie représentait également plus de 41 % des non-migrants, ce qui en fait la catégorie d'immigrants ayant le moins tendance à se déplacer après l'admission.

Répartition selon le niveau d'études

Comme les déclarants immigrants qui comptaient moins de 13 années de scolarité lors de leur admission formaient un groupe relativement nombreux, celui-ci représente 57 % de l'ensemble des non-migrants (630 980 personnes) et un peu plus de la moitié du groupe d'environ 166 000 déclarants qui se sont déplacés. Toutefois, les personnes plus scolarisées ont affiché une plus grande **tendance** à migrer. La ligne tracée dans le graphique 7 montre que c'est chez les titulaires de maîtrises et de doctorats que les migrants sont le plus sur-représentés lorsqu'on les répartit selon le niveau d'études. Compte tenu que 20 % des 43 900 immigrants titulaires de maîtrises et de doctorats se sont déplacés, les déclarants de cette catégorie de scolarité ont effectivement affiché la plus grande tendance à migrer.

Graphique 7

Migrants et non-migrants, selon le niveau d'études
Personnes admises de 1980 à 1995
- Répartition comparative -

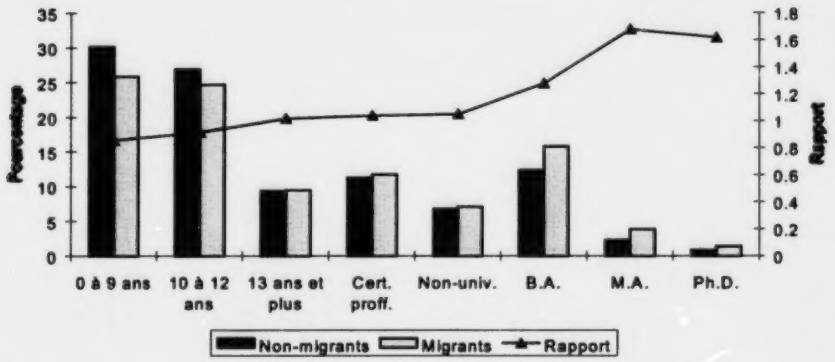

On trouve aussi chez les immigrants titulaires de baccalauréats proportionnellement plus de migrants que de non-migrants.

Les immigrants pourvus de diplômes d'études secondaires, de certificats professionnels et de diplômes non universitaires sont représentés de façon assez égale chez les migrants et les non-migrants. On constate, par contre, que les déclarants n'ayant pas atteint le niveau secondaire ont davantage tendance à demeurer dans la province de destination (seulement 11,8 % d'entre eux ont quitté leur province de destination pendant la période visée).

Répartition selon la connaissance des langues officielles

C'est chez les déclarants immigrants anglophones et ceux qui ne connaissent ni l'anglais ni le français que l'on trouve le plus grand nombre de migrants et de non-migrants. Comptant 84 350 des immigrants anglophones qui se sont déplacés entre 1980 et 1995, ce groupe forme plus de la moitié des déclarants immigrants ayant changé de province. Parallèlement, quelque 574 500 immigrants anglophones sont demeurés dans leur province de destination, représentant encore une fois un peu plus de la moitié des non-migrants. Chez les immigrants qui ne connaissent aucune des deux langues officielles, on trouve 69 395 autres migrants et 434 220 autres non-migrants (soit 41,8 % et 39,3 % des migrants et des non-migrants, respectivement).

Même si leur nombre est relativement faible, c'est chez les immigrants ayant déclaré à l'admission parler les deux langues officielles que l'on constate la plus grande **tendance** à se déplacer. Un total de 53 015 déclarants saisis en 1995 se sont déclarés bilingues à leur arrivée. Lors de l'année d'imposition 1995, 7 970 d'entre eux (15 %) résidaient dans une autre province que celle de destination.

Graphique 8

Migrants et non-migrants, selon la connaissance des langues officielles
Personnes admises entre 1980 et 1995
- Répartition comparative -

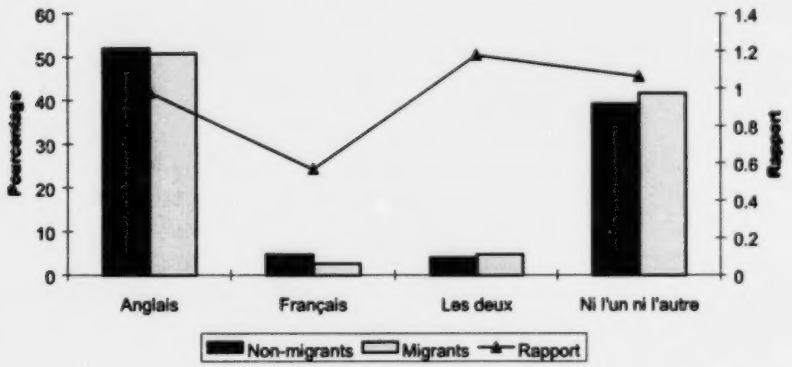

Répartition selon l'âge et le sexe

Le graphique 9 indique comment les migrants et les non-migrants se répartissent selon l'âge chez les déclarants immigrants de sexe masculin. Le graphique 10 donne les mêmes renseignements sur les femmes.

Graphique 9

Migrants et non-migrants de sexe masculin,
selon l'âge à l'admission
Personnes admises de 1980 à 1995
- Répartition comparative -

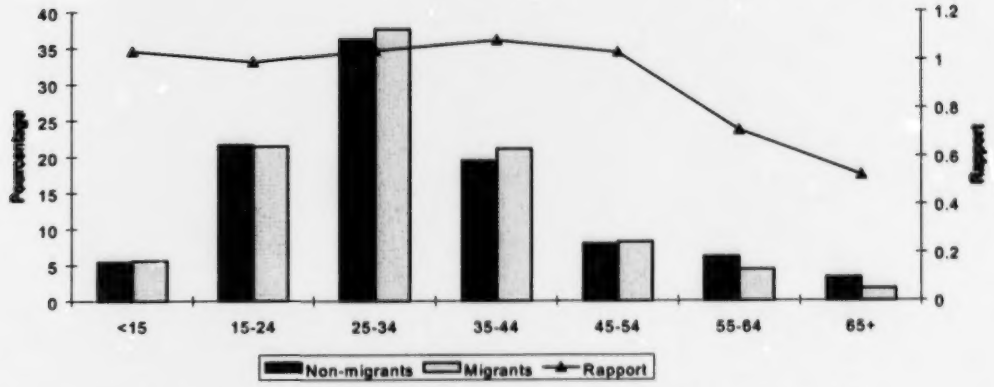

Dans l'ensemble, les hommes ont eu plus t endance à se déplacer que les femmes. Les déclarants saisis pour l'année d'imposition 1995 comprenaient 651 150 hommes et 620 355 femmes. En 1995, un peu plus de 14 % des hommes résidaient dans une province différente de la province de destination, tandis que cette proportion était de 12 % chez les femmes.

Graphique 10

Migrantes et non-migrantes de sexe féminin,
selon l'âge à l'admission
Personnes admises de 1980 à 1995
- Répartition comparative -

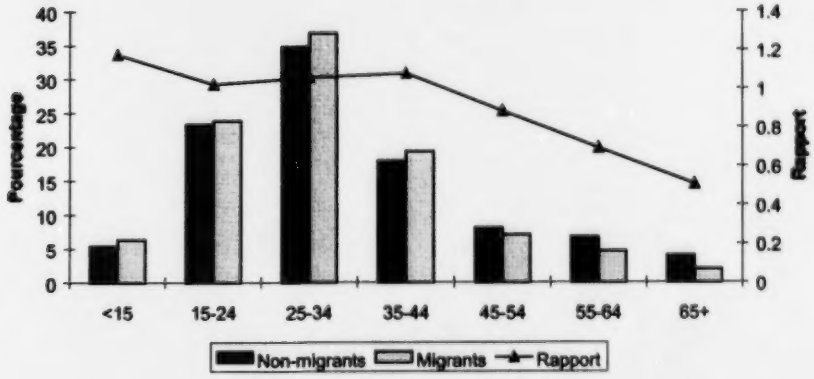

Chez les deux sexes, on constate que les personnes ayant atteint le groupe d'âges d'activité maximale (25 à 44 ans) sont légèrement sur-représentées dans le groupe des migrants. C'est dans le groupe d'âge des 45 à 54 ans que l'on observe une différence notable entre le comportement migratoire des femmes et celui des hommes. Alors que les femmes de ce groupe sont clairement sous-représentées chez les migrants, les hommes qui en font partie sont toujours légèrement sur-représentés.

Tableau 3 – Ensemble des déclarants, migrants et non-migrants, selon certaines caractéristiques. Déclarants immigrants admis entre 1980 et 1995 et saisis pour l'année d'imposition 1995

	Ensemble des déclarants		Non-migrants		Migrants		Tendance à migrer
Catégorie d'immigrants	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**%**
Gens d'affaires	84 980	6,7	63 555	5,7	21 420	12,9	25,2
Famille	500 035	39,3	458 170	41,4	41 865	25,2	8,4
Autres	119 065	9,4	108 790	9,8	10 280	6,2	8,6
Réfugiés	210 570	16,6	171 370	15,5	39 200	23,6	18,6
Travailleurs qualifiés	356 840	28,1	303 495	27,5	53 355	32,1	15,0
Total	**1 271 500**	**100,0**	**1 105 380**	**100**	**166 120**	**100**	**13,1**
Niveau d'études	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Tendance**
0 à 9 années	376 525	29,6	333 475	30,2	43 050	25,9	11,4
10 à 12 années	338 505	26,6	297 505	26,9	41 000	24,7	12,1
13 années et plus	118 955	9,4	103 180	9,3	15 775	9,5	13,3
Certificat proff.	144 115	11,3	124 650	11,3	19 465	11,7	13,5
Diplôme non univ.	86 365	6,8	74 595	6,7	11 770	7,1	13,6
B.A.	163 125	12,8	136 845	12,4	26 280	15,8	16,1
M.A.	31 950	2,5	25 520	2,3	6 430	3,9	20,1
Ph.D.	11 950	0,9	9 615	0,9	2 335	1,4	19,5
Total	**1 271 490**	**100,0**	**1 105 385**	**100**	**166 105**	**100**	**13,1**
Langues officielles	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Tendance**
Anglais	658 850	51,8	574 500	52,0	84 350	50,8	12,8
Français	55 630	4,4	51 265	4,6	4 365	2,6	7,8
Les deux	53 015	4,2	45 045	4,1	7 970	4,8	15,0
Aucune	503 615	39,6	434 220	39,3	69 395	41,8	13,8
Inconnu	385	0,0	345	0,0	40	0,0	10,4
Total	**1 271 495**	**100,0**	**1 105 375**	**100**	**166 120**	**100**	**13,1**
Hommes							
Âge à l'admission	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Tendance**
Moins de 15	35 500	5,5	30 340	5,4	5 160	5,6	14,5
15-24	140 390	21,6	120 735	21,6	19 655	21,4	14,0
25-34	236 930	36,4	202 380	36,2	34 550	37,6	14,6
35-44	128 295	19,7	108 950	19,5	19 345	21,1	15,1
45-54	52 040	8,0	44 500	8,0	7 540	8,2	14,5
55-64	38 320	5,9	34 325	6,1	3 995	4,4	10,4
65 et plus	19 675	3,0	18 120	3,2	1 155	1,7	7,9
Total	**651 150**	**100,0**	**559 350**	**100**	**91 800**	**100**	**14,1**
Femmes							
Âge à l'admission	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Tendance**
Moins de 15	34 125	5,5	29 405	5,4	4 720	6,4	13,8
15-24	145 085	23,4	127 340	23,3	17 745	23,9	12,2
25-34	217 230	35,0	189 890	34,8	27 340	36,8	12,6
35-44	111 860	18,0	97 535	17,9	14 325	19,3	12,8
45-54	48 715	7,9	43 485	8,0	5 230	7,0	10,7
55-64	40 170	6,5	36 705	6,7	3 465	4,7	8,6
65 et plus	23 170	3,7	21 675	4,0	1 495	2,0	6,5
Total	**620 355**	**100,0**	**546 035**	**100**	**74 320**	**100**	**12,0**

LE PROFIL DES MIGRANTS SOUS L'ANGLE DES PROVINCES

Les tableaux 4, 5 et 6 donnent des détails supplémentaires sur les caractéristiques des migrants et des non-migrants en répartissant les immigrants comme ci-dessus, mais à l'échelle provinciale. Le tableau 4 porte sur les catégories d'immigrants; le tableau 5, sur le niveau de scolarité des migrants et des non-migrants; le tableau 6, sur la connaissance des langues officielles.

Dans chaque tableau, on répartit, en nombre et en pourcentage : les déclarants immigrants initialement destinés à chaque province; les déclarants immigrants qui résidaient dans une province différente (que la province de destination) lors de l'année d'imposition 1995; les déclarants immigrants venus d'ailleurs qui avaient migré dans la province entre 1980 et 1995. En outre, la dernière colonne de chaque tableau signale les migrations d'entrée nettes enregistrées par chaque province, selon la caractéristique traitée dans le tableau. Encore une fois, ces tableaux nous permettent de suivre la sur- et la sous-représentation relative des déclarants immigrants présentant certaines caractéristiques chez ceux qui *entrent* dans une province donnée et ceux qui en *sortent,* et de comparer cette répartition à la distribution des déclarants immigrants dans les provinces de destination.

Une première observation générale ressort des trois tableaux : chaque province ayant subi une perte nette de déclarants immigrants par suite des migrations secondaires a perdu des immigrants dans *toutes les catégories*. Le tableau 4, par exemple, montre que toutes les provinces ayant perdu des immigrants par suite des migrations ont enregistré des pertes dans chacune des catégories d'immigration présentées. Aucune province n'a affiché de gains nets dans une catégorie d'immigrants donnée en subissant simultanément des pertes nettes dans d'autres catégories. La même observation ressort des tableaux sur les niveaux d'études et la connaissance des langues officielles.

Catégories d'immigrants

- Atlantique

Près de 31 % (la proportion la plus importante) de tous les migrants ayant quitté les provinces de l'Atlantique avaient été admis au Canada à titre de réfugiés; 3185 des 4335 réfugiés originellement destinés à cette région entre 1980 et 1995 (plus de 73 %) résidaient dans une autre province lors de l'année d'imposition 1995. Si l'on considère que 330 réfugiés y sont venus d'autres provinces, la catégorie des réfugiés est celle où les pertes ont été les plus considérables dans les provinces de l'Atlantique. La catégorie des gens d'affaires vient au deuxième rang des pertes subies par les provinces de l'Atlantique. Sur une base nette (tenant compte des migrations d'entrée), les provinces de l'Atlantique ont retenu moins de la moitié des 3505 gens d'affaires qui y étaient destinés au départ.

Les déclarants de la catégorie des travailleurs qualifiés ont représenté 41,6 % de toutes les personnes qui sont entrées dans les provinces de l'Atlantique entre 1980 et 1995, et 28,4 % de celles qui en sont sorties. Cependant, comme la province a enregistré un nombre global de sorties beaucoup plus considérable, elle a subi une perte nette de 1815 déclarants admis dans cette catégorie.

- Québec

La catégorie dans laquelle le Québec a perdu le plus grand nombre de déclarants immigrants a été celle des gens d'affaires. Près de 48 % (10 770 sur 22 595) des gens d'affaires destinés au Québec entre 1980 et 1995 résidaient dans un autre province lors de l'année d'imposition 1995. Pendant la même période, seulement 800 gens d'affaires sont entrés, la province a subi une perte nette de plus de 44 % des déclarants admis dans cette catégorie. Le Québec a aussi enregistré, au cours de cette période, 6635 sorties nettes de déclarants admis à titre de réfugiés, soit une perte nette de 17,5 % de l'effectif des réfugiés qui y étaient destinés.

Parallèlement, sur une base nette, le nombre des travailleurs qualifiés que le Québec a perdus est proportionnellement peu élevé. La province affichait une perte de presque le sixième des 68 520 travailleurs qualifiés destinés à la province pendant la période à l'étude, mais cette perte a été réduite de la moitié par l'entrée, au cours de la même période, de 5400 travailleurs qualifiés venus d'autres provinces.

- Ontario

En chiffres absolus, c'est dans la catégorie des réfugiés que la population des déclarants de l'Ontario a enregistré la hausse nette la plus considérable pendant la période visée : avec un nombre de 21 220 réfugiés à la faveur des migrations d'entrée; 7485 immigrants réfugiés destinés en Ontario résidaient dans une autre province en 1995. En proportion, toutefois, c'est dans la catégorie des gens d'affaires que la province a enregistré la hausse la plus considérable du nombre de ses déclarants immigrants. Malgré la sortie de quelques 3140 gens d'affaires destinés à la province, l'entrée de 10 280 gens d'affaires venus d'autres provinces fait que la proportion des gens d'affaires y était, en 1995, supérieur de 28 % à la proportion de ceux qui y étaient destinés.

- Manitoba

Pendant la période visée, le Manitoba a subi sa perte nette la plus importante dans la catégorie des réfugiés : presque la moitié des 10 945 réfugiés destinés à la province résidaient dans une autre province en 1995; alors que la province affichait seulement 615 migrations d'entrée. La province a également subi des pertes considérables de déclarants admis dans les catégories de la famille et des travailleurs qualifiés (pertes nettes de 3290 et de 2730 respectivement).

En pourcentage, la province a vu son effectif de gens d'affaires immigrants considérablement diminuer par suite des migrations de sortie, puisqu'elle a perdu (sur une base nette) presque le tiers des 2145 gens d'affaires qui y étaient destinés.

- Saskatchewan

À l'instar du Manitoba, la Saskatchewan a perdu, sur une base nette, plus de déclarants dans la catégorie des réfugiés que dans toute autre catégorie. En 1995, la Saskatchewan comptait 3530 déclarants de moins dans la catégorie des réfugiés que le nombre qui y était destiné pendant toute la période; elle a donc subi une perte nette de 62 %. La province a aussi connu une baisse de 62 % de ses gens d'affaires : 700 des 1125 gens d'affaires destinés à la province résidaient dans une autre province en 1995.

- Alberta

À l'année d'imposition de 1995, l'Alberta affichait une perte de plus de 10 000 travailleurs qualifiés et presque 6900 réfugiés par rapport au nombre de ceux qui y étaient destinés. L'entrée de 5475 et de 3720 personnes dans ces catégories respectives est venue quelque peu modérer ces pertes. Résultat : la province a subi pendant la période visée une perte nette de 13,3 % de ses travailleurs qualifiés et de près de 15 % de ses réfugiés.

C'est dans la catégorie des gens d'affaires que l'Alberta a perdu le plus grand pourcentage de déclarants immigrants. Sur les 5420 gens d'affaires initialement destinés à cette province lors de leur admission, 2030 résidaient dans une autre province en 1995. Malgré l'entrée de presque 1000 gens d'affaires venus d'autres provinces, l'Alberta en comptait toujours 20 % de moins que l'effectif des déclarants immigrants destinés à cette province au départ.

- Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a affiché l'augmentation nette la plus considérable, en chiffres absolus, dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Ayant réalisé un gain net de 9740 déclarants dans cette catégorie au moment de l'année d'imposition 1995, la Colombie-Britannique comptait alors un effectif de travailleurs qualifiés supérieur de presque 21 % à celui des travailleurs qualifiés originallement destinés à la province.

Proportionnellement, toutefois, c'est dans la catégorie des gens d'affaires et celle des réfugiés que les migrations secondaires ont procuré à la Colombie-Britannique les gains les plus appréciables. Si l'on tient compte des migrations d'entrée et des migrations de sortie, la province comptait en 1995 un nombre de réfugiés dépassant de presque 43 % le nombre de ceux qui y étaient destinés. La hausse du nombre des gens d'affaires était quant à elle légèrement supérieure à 28 %, soit une hausse nette de 6955 par rapport aux 24 625 qui y étaient destinés.

Niveau d'études

La répartition des migrations d'entrée et de sorties dans chaque province selon le niveau d'études est relativement uniforme (c.-à-d. si la province a perdu de 20 % de ses immigrants par suite des migrations de sortie, elle en a approximativement perdu la même proportion dans chacun des niveaux d'études), à quelques importantes exceptions près.

Les provinces de l'Atlantique ont perdu un nombre disproportionné de déclarants immigrants comptant 12 années de scolarité ou moins, mais elles ont mieux réussi à retenir les titulaires de maîtrises et de doctorats. Sur une base nette, elles avaient perdu, lors de l'année d'imposition 1995, plus de 42 % de leurs déclarants immigrants comptant 12 années de scolarité ou moins (3950/9335), mais elles n'avaient perdu que 20,9 % des titulaires de maîtrises ou de doctorats. On observe les mêmes tendances au Québec et en Saskatchewan.

Le gain net réalisé à la suite des migrations secondaires se répartissait assez également entre les divers niveaux d'études en Ontario, mais il présentait des changements plus considérables en Colombie-Britannique. C'est dans les catégories des certificats professionnels et des diplômes non universitaires que la Colombie-Britannique a affiché

les hausses les plus importantes. Ayant enregistré dans ces catégories des entrées nettes de 4835 et de 2850, respectivement, la province a connu, pendant la période visée, une progression de 24,2 % et de 22,2 % des déclarants immigrants ayant atteint ce niveau d'études.

Connaissance des langues officielles

Les immigrants qui ont déclaré ne connaître aucune des deux langues officielles à leur arrivée sont ceux qui ont été les plus nombreux à quitter les provinces de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan. Sur le total de presque 6000 déclarants ne possédant aucune connaissance de l'anglais ou du français qui envisageaient s'installer dans les provinces de l'Atlantique entre 1980 et 1995, 4000 résidaient dans une autre province que celles de la région en 1995; seulement 445 migrations d'entrée pendant la même période. La Saskatchewan a subi une perte analogue : sur une base nette, l'effectif des immigrants ne connaissant aucune des deux langues officielles dans la province était inférieur de presque 58 % à l'effectif de ceux qui y étaient destinés.

Les déclarants immigrants qui ont signalé connaître l'anglais à leur arrivée forment le groupe où le nombre des sorties a été le plus important au Québec. En 1995, l'effectif des déclarants immigrants qui ne parlaient que l'anglais lors de leur arrivée était inférieur à un peu plus de 24 % par rapport à ceux y étaient destinés au départ. Par contre, le Québec n'a subi une perte nette que de 3,7 % des immigrants ayant déclaré ne connaître que le français à leur arrivée.

Les deux groupes qui étaient largement surreprésentés chez les personnes ayant migré en Colombie-Britannique étaient francophones et bilingues. Même si relativement peu de déclarants immigrants présentant ces profils linguistiques étaient destinés en Colombie-Britannique entre 1980 et 1995 (815 ayant déclaré connaître le français et 3250, l'anglais et le français), les migrations d'entrée nettes en Colombie-Britannique avaient contribué à accroître le nombre des déclarants qui parlaient anglais ou qui étaient bilingues dans une proportion de 64,4 % et de 31,5 %, respectivement, lors de l'année d'imposition 1995.

Tableau 4
Migrants et non-migrants, selon la catégorie d'immigrants et la province
Immigrants admis entre 1980 et 1995 – Année d'imposition 1995

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
		Première destination		Migrations de sortie		Migrations d'entrée		Migrations
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	d'entrée nettes
Atlantique	Gens d'affaires	3 505	16,3	2 025	19,6	220	8,3	-1 805
	Famille	5 975	27,8	1 995	19,3	900	33,6	-1 095
	Autres	970	4,5	190	1,8	115	4,2	-75
	Réfugiés	4 335	20,1	3 185	30,8	330	12,3	-2 855
	Travailleurs qualifiés	6 730	31,3	2 930	28,4	1 115	41,6	-1 815
		21 515	100,0	10 325	100,0	2 680	100,0	-7 645
Québec	Gens d'affaires	22 595	10,5	10 770	24,5	800	6,3	-9 970
	Famille	65 560	30,5	8 090	18,4	3 210	25,2	-4 880
	Autres	20 085	9,4	4 800	10,9	540	4,3	-4 260
	Réfugiés	37 920	17,7	9 385	21,4	2 750	21,6	-6 635
	Travailleurs qualifiés	68 520	31,9	10 875	24,8	5 400	42,5	-5 475
		214 680	100,0	43 920	100,0	12 700	100,0	-31 220
Ontario	Gens d'affaires	25 525	3,8	3 140	7,8	10 280	13,5	7 140
	Famille	271 120	40,6	10 895	27,1	17 085	22,4	6 190
	Autres	72 355	10,8	2 585	6,4	5 355	7,0	2 770
	Réfugiés	113 810	17,0	7 485	18,6	21 220	27,8	13 735
	Travailleurs qualifiés	185 780	27,8	16 170	40,2	22 345	29,3	6 175
		668 590	100,0	40 275	100,0	76 285	100,0	36 010
Manitoba	Gens d'affaires	2 145	5,1	840	5,9	140	5,0	-700
	Famille	17 545	41,9	4 215	29,5	925	33,5	-3 290
	Autres	1 015	2,4	300	2,1	115	4,2	-185
	Réfugiés	10 945	26,1	5 250	36,7	615	22,3	-4 635
	Travailleurs qualifiés	10 210	24,4	3 695	25,9	965	35,0	-2 730
		41 860	100,0	14 300	100,0	2 760	100,0	-11 540
Saskatchewan	Gens d'affaires	1 125	6,9	800	8,7	100	5,8	-700
	Famille	4 570	28,1	1 985	21,6	535	31,7	-1 450
	Autres	445	2,7	190	2,0	60	3,5	-130
	Réfugiés	5 660	34,7	3 835	41,8	305	17,9	-3 530
	Travailleurs qualifiés	4 495	27,6	2 375	25,8	700	41,1	-1 675
		16 295	100,0	9 185	100,0	1 700	100,0	-7 485
Alberta	Gens d'affaires	5 420	4,8	2 030	7,0	990	6,4	-1 040
	Famille	45 890	40,6	8 740	30,2	4 905	31,5	-3 835
	Autres	6 145	5,4	1 225	4,2	485	3,1	-740
	Réfugiés	21 475	19,0	6 895	23,8	3 720	23,9	-3 175
	Travailleurs qualifiés	34 205	30,2	10 050	34,7	5 475	35,2	-4 575
		113 135	100,0	28 940	100,0	15 575	100,0	-13 365
C.-B.	Gens d'affaires	24 625	12,7	1 790	9,8	8 745	16,6	6 955
	Famille	89 040	45,8	5 595	30,6	13 690	26,0	8 095
	Autres	18 020	9,3	955	5,2	3 530	6,7	2 575
	Réfugiés	16 345	8,4	3 090	16,9	10 085	19,2	6 995
	Travailleurs qualifiés	46 535	23,9	6 880	37,6	16 620	31,6	9 740
		194 565	100,0	18 310	100,0	52 670	100,0	34 360

Tableau 5
Migrants et non-migrants, selon le niveau d'études lors de l'admission et la province
Immigrants admis entre 1980 et 1995 – année d'imposition 1995

		Première destination		Migrations de sortie		Migrations d'entrée		Migrations
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	d'entrée nettes
Atlantique	0 à 12 ans	9 335	43,4	4 815	46,6	865	32,2	-3 950
	13 ans et +	2 085	9,7	975	9,5	265	10,0	-710
	Cert. proff.	2 510	11,7	1 100	10,7	290	10,9	-810
	Non univ.	1 620	7,5	660	6,4	230	8,5	-430
	B.A.	3 940	18,3	1 980	19,2	655	24,6	-1 325
	M.A./Ph.D.	2 025	9,4	795	7,7	370	13,8	-425
		21 515	100,0	10 325	100,0	2 675	100,0	-7 650
Québec	0 à 12 ans	122 090	56,9	23 840	54,3	5 475	43,1	-18 365
	13 ans et +	21 480	10,0	4 655	10,6	1 220	9,6	-3 435
	Cert. proff.	23 530	11,0	4 640	10,6	1 240	9,8	-3 400
	Non-univ.	13 925	6,5	2 880	6,6	820	6,5	-2 060
	B.A.	25 900	12,1	6 295	14,3	2 505	19,7	-3 790
	M.A./Ph.D.	7 755	3,6	1 610	3,7	1 435	11,3	-175
		214 680	100,0	43 920	100,0	12 695	100,0	-31 225
Ontario	0 à 12 ans	378 285	56,6	17 890	44,4	40 615	53,2	22 725
	13 ans et +	61 510	9,2	3 830	9,5	7 210	9,5	3 380
	Cert. proff.	77 410	11,6	5 170	12,8	8 375	11,0	3 205
	Non univ.	46 485	7,0	3 300	8,2	4 915	6,4	1 615
	B.A.	84 265	12,6	7 260	18,0	11 705	15,3	4 445
	M.A./Ph.D.	20 635	3,1	2 820	7,0	3 470	4,5	650
		668 590	100,0	40 270	100,0	76 290	100,0	36 020
Manitoba	0 à 12 ans	24 535	58,6	8 000	55,9	1 255	45,5	-6 745
	13 ans et +	3 660	8,7	1 155	8,1	275	9,8	-880
	Cert. proff.	4 595	11,0	1 790	12,5	350	12,8	-1 440
	Non univ.	2 250	5,4	825	5,8	195	7,0	-630
	B.A.	5 380	12,9	1 925	13,4	465	16,9	-1 460
	M.A./Ph.D.	1 435	3,4	615	4,3	220	8,0	-395
		41 855	100,0	14 310	100,0	2 760	100,0	-11 550
Saskatchewan	0 à 12 ans	8 550	52,4	4 995	54,4	665	39,0	-4 330
	13 ans et +	1 355	8,3	765	8,3	160	9,5	-605
	Cert. proff.	1 895	11,6	1 090	11,9	205	12,0	-885
	Non univ.	1 095	6,7	595	6,5	110	6,7	-485
	B.A.	2 250	13,8	1 215	13,2	305	18,0	-910
	M.A./Ph.D.	1 155	7,1	525	5,7	250	14,7	-275
		16 300	100,0	9 185	100,0	1 695	100,0	-7 490
Alberta	0 à 12 ans	61 930	54,7	14 945	51,6	8 050	51,7	-6 895
	13 ans et +	10 050	8,9	2 575	8,9	1 325	8,5	-1 250
	Cert. proff.	14 115	12,5	3 635	12,6	2 025	13,0	-1 610
	Non univ.	8 090	7,1	2 130	7,4	1 195	7,7	-935
	B.A.	14 665	13,0	4 360	15,1	2 160	13,8	-2 200
	M.A./Ph.D.	4 295	3,8	1 305	4,5	825	5,3	-480
		113 145	100,0	28 950	100,0	15 580	100,0	-13 370
C.-B.	0 à 12 ans	109 890	56,5	9 145	49,9	26 565	50,4	17 420
	13 ans et +	18 730	9,6	1 745	9,5	5 115	9,7	3 370
	Cert. proff.	19 955	10,3	1 925	10,5	6 760	12,8	4 835
	Non univ.	12 825	6,6	1 295	7,1	4 145	7,9	2 850
	B.A.	26 595	13,7	3 125	17,1	8 085	15,4	4 960
	M.A./Ph.D.	6 575	3,4	1 070	5,8	2 000	3,8	930
		194 570	100,0	18 305	100,0	52 670	100,0	34 365

Tableau 6
Migrants et non-migrants, selon la connaissance des langues officielles et la province
Immigrants admis entre 1980 et 1995 – Année d'imposition 1995

		Première destination		Migrations de sortie		Migrations d'entrée		Migrations
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	d'entrée nettes
Atlantique	Anglais	14 180	65,9	5 820	56,3	1 945	72,7	-3 875
	Français	320	1,5	150	1,4	70	2,6	-80
	Les deux	1 020	4,7	355	3,4	215	8,0	-140
	Aucune	5 995	27,8	4 000	38,7	445	16,7	-3 555
	Inconnu	5	0,0	0	0,0	0	0,0	0
		21 520	100,0	10 325	100,0	2 675	100,0	-7 650
Québec	Anglais	56 965	26,5	19 320	44,0	5 515	43,4	-13 805
	Français	47 175	22,0	2 750	6,3	1 020	8,0	-1 730
	Les deux	31 865	14,8	3 905	8,9	1 760	13,9	-2 145
	Aucune	78 590	36,6	17 925	40,8	4 410	34,7	-13 515
	Inconnu	85	0,0	10	0,0	5	0,0	-5
		214 680	100,0	43 910	100,0	12 710	100,0	-31 200
Ontario	Anglais	393 795	58,9	22 655	56,3	37 135	48,7	14 480
	Français	6 180	0,9	910	2,3	2 335	3,1	1 425
	Les deux	14 215	2,1	2 160	5,4	3 725	4,9	1 565
	Aucune	254 205	38,0	14 530	36,1	33 070	43,3	18 540
	Inconnu	200	0,0	10	0,0	25	0,0	15
		668 595	100,0	40 265	100,0	76 290	100,0	36 025
Manitoba	Anglais	21 900	52,3	6 505	45,5	1 645	59,7	-4 860
	Français	250	0,6	85	0,6	35	1,3	-50
	Les deux	505	1,2	220	1,5	100	3,6	-120
	Aucune	19 190	45,8	7 495	52,4	980	35,4	-6 515
	Inconnu	10	0,0	0	0,0	0	0,0	0
		41 855	100,0	14 305	100,0	2 760	100,0	-11 545
Saskatchewan	Anglais	8 000	49,1	3 920	42,7	1 160	68,1	-2 760
	Français	95	0,6	60	0,6	10	0,5	-50
	Les deux	285	1,7	155	1,7	60	3,7	-95
	Aucune	7 910	48,6	5 045	54,9	470	27,7	-4 575
	Inconnu	5	0,0	5	0,0	0	0,0	-5
		16 295	100,0	9 185	100,0	1 700	100,0	-7 485
Alberta	Anglais	61 480	54,3	15 560	53,7	8 585	55,1	-6 975
	Français	780	0,7	250	0,9	185	1,2	-65
	Les deux	1 850	1,6	615	2,1	415	2,6	-200
	Aucune	49 005	43,3	12 515	43,2	6 385	41,0	-6 130
	Inconnu	25	0,0	5	0,0	0	0,0	-5
		113 140	100,0	28 945	100,0	15 570	100,0	-13 375
C.-B.	Anglais	101 975	52,4	10 025	54,7	27 150	51,6	17 125
	Français	815	0,4	130	0,7	655	1,2	525
	Les deux	3 250	1,7	520	2,9	1 545	2,9	1 025
	Aucune	88 470	45,5	7 620	41,6	23 295	44,2	15 675
	Inconnu	50	0,0	5	0,0	15	0,0	10
		194 560	100,0	18 300	100,0	52 660	100,0	34 360

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS

Comme pour la majorité des renseignements présentés jusqu'ici, les mesures de la performance économique des migrants et des non-migrants ont été saisies pour l'année d'imposition 1995. Cependant, les variables du revenu d'emploi, du recours à l'assurance-chômage et du recours à l'aide sociale sont présentées ci-après pour *chaque cohorte d'immigrants séparément*, cela afin de réduire au maximum la difficulté d'interpréter ces variables lorsque l'on regroupe des cohortes ayant vécu au Canada pendant des périodes différentes.

Graphique 11

Revenus d'emploi moyens des migrants et des non-migrants, selon la cohorte d'immigrants
Année d'imposition 1995

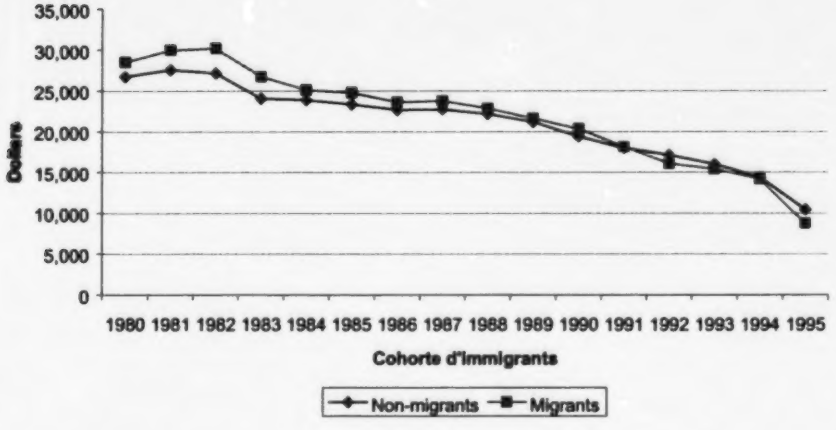

Revenus d'emploi

Comme le montre le graphique 11, les déclarants exerçant un travail rémunéré qui se sont déplacés après leur arrivée au Canada ont eu tendance à afficher des revenus d'emploi supérieurs à ceux des immigrants demeurés dans leur province de destination; cette situation vaut surtout pour les migrants admis avant 1991. Chez les personnes admises en 1991 et par la suite, les migrants gagnaient des revenus d'emploi analogues ou légèrement inférieurs aux revenus moyens des non-migrants. Même si d'autres facteurs entrent en ligne de compte dans la décision de se déplacer (telles la proximité de communautés ethniques, la langue et la religion), cette situation semble montrer que les migrations secondaires offrent des avantages économiques, surtout à long terme.

Recours à l'assurance-chômage

Chez les personnes admises après 1986, nous constatons que les migrants recourent moins à l'assurance-chômage que les non-migrants. Parmi les personnes admises entre 1980 et 1986, la proportion des déclarants touchant des prestations d'assurance-chômage est à peu près la même chez les migrants et les non-migrants. Cette situation peut encore une fois signifier que les migrations sont fonction des perspectives économiques offertes à l'extérieur de la province de destination de l'immigrant, et que les personnes qui se déplacent pour en profiter en viennent par le fait même à moins dépendre du régime d'assurance-chômage. À long terme, toutefois, le taux de prestataires d'assurance-chômage est à peu près le même chez les migrants et les non-migrants.

Graphique 12

Pourcentage des prestataires d'assurance-chômage chez les migrants et les non-migrants, selon la cohorte d'immigrants
Année d'imposition 1995

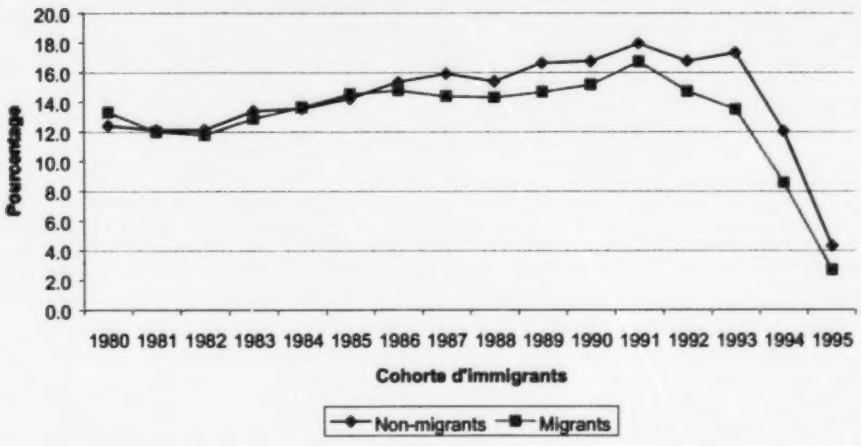

Recours à l'aide sociale

Parmi les immigrants admis entre 1980 et 1995 et qui ont produit une déclaration de revenus pour l'année d'imposition 1995, les migrants ont déclaré des prestations d'aide sociale dans une proportion de 15,4 % alors que la proportion pour les non-migrants était de 13,7 %. Il ressort du graphique 13 que, à l'exception des déclarants immigrants admis au tout début des années 1980 ou de ceux admis en 1995, les migrants recourent généralement davantage à l'aide sociale que les non-migrants. On ne sait pas avec certitude si cette situation est le fait de personnes qui se déplacent pour profiter de possibilités économiques, mais sans succès, ou de personnes qui déménagent pour bénéficier des programmes sociaux plus généreux offerts par certaines provinces.

Graphique 13

Pourcentage des prestataires d'aide sociale chez les migrants et les non-migrants, selon la cohorte d'immigrants
Année d'imposition 1995

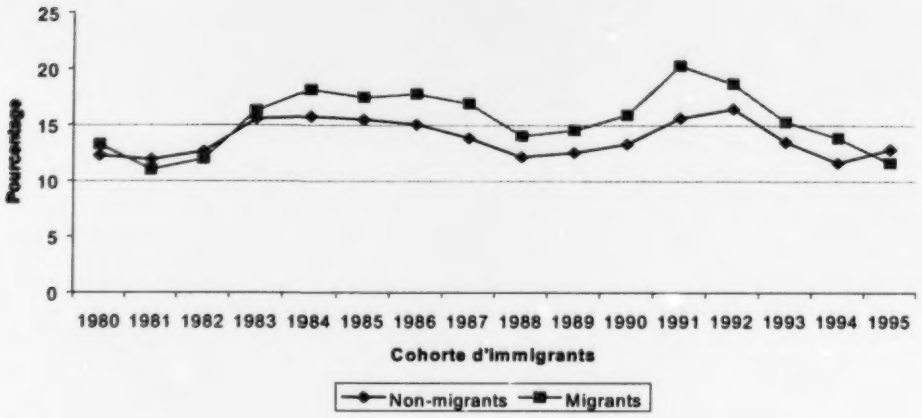

Pour préciser davantage les différentes performances des migrants et des non-migrants, et compte tenu que la tendance à quitter la province de destination varie selon les groupes d'immigrants, le tableau 7 indique le nombre et le pourcentage des immigrants des principales catégories ayant tiré un revenu des trois grandes sources de revenus traitées ci-dessus.

Tableau 7 : Répartition des migrants et des non-migrnats, selon la catégorie d'immigrants et le type de revenu – année d'imposition 1995, immigrants admis entre 1980 et 1995

Non-migrants

	Nbre total	Nbre avec a. s.	% avec a.-s.	Nbre avec a.-c.	% avec a.-c.	Nbre avec emploi	% avec emploi	Revenus moyens $
Gens d'affaires	63 555	1 090	1,7	2 560	4,0	26 290	41,4	16 184
Famille	458 175	58 425	12,8	74 155	16,2	280 595	61,2	17 623
Autres	108 790	16 180	14,9	18 260	16,8	73 070	67,2	17 910
Réfugiés	171 370	51 960	30,3	26 300	15,3	107 145	62,5	19 403
Travailleurs qual.	303 490	24 275	8,0	39 065	12,9	220 510	72,7	24 772
TOTAL	1 105 380	151 930	13,7	160 340	14,5	707 610	64,0	20 097

Migrants

	Nbre total	Nbre avec a. s.	% avec a.-s.	Nbre avec a.-c.	% avec a.-c.	Nbre avec emploi	% avec emploi	Revenus moyens $
Gens d'affaires	21 425	395	1,8	835	3,9	8 405	39,2	15 298
Famille	41 860	6 415	15,3	7 010	16,7	24 895	59,5	20 136
Autres	10 280	2 420	23,5	1 395	13,6	5 380	52,3	16 939
Réfugiés	39 200	12 775	32,6	6 510	16,6	23 960	61,1	20 139
Travailleurs qual.	53 355	3 660	6,9	6 110	11,5	37 520	70,3	26 770
TOTAL	166 120	25 665	15,4	21 860	13,2	100 160	60,3	22 044

La moitié des 25 665 migrants ayant déclaré des prestations d'aide sociale pour l'année d'imposition 1995 ont été admis au Canada à titre de réfugiés. Un autre quart ont été admis dans la catégorie de la famille. Cependant, proportionnellement à l'effectif que forment les déclarants de ces deux catégories au sein de l'ensemble des migrants, ces personnes n'ont recouru à l'aide sociale que dans une proportion légèrement supérieure à celle observée chez les non-migrants des deux mêmes catégories. En effet, 32,6 % des réfugiés et 15,3 % des immigrants de la catégorie de la famille qui se sont déplacés ont déclaré des prestations d'aide sociale en 1995 par rapport à 30,3 % et à 12,8 % des réfugiés et des immigrants de la catégorie de la famille, respectivement, qui sont demeurés dans leur province de destination.

La seule catégorie à être largement surreprésentée, en proportion, chez les migrants ayant déclaré des prestations d'aide sociale est la catégorie « autres » (soit les retraités, les aides familiaux résidants et les immigrants admis dans le cadre des programmes d'élimination de l'arriéré et d'examen administratif). En 1995, la proportion des prestataires d'aide sociale dans la catégorie « autres » était inférieure à 15 % chez les non-migrants, mais elle était de 23,5 % chez les migrants.

On observe une autre différence dans la catégorie « autres » entre les migrants et les non-migrants. Les premiers présentent en effet un plus faible pourcentage de prestataires d'assurance-chômage : 13,6 % des déclarants de cette catégorie ayant changé de province ont touché des prestations d'assurance-chômage en 1995, contre 16,8 % de ceux qui sont demeurés dans leur province de destination.

Peu importe la catégorie d'immigrants, la proportion des déclarants ayant perçu des revenus d'emploi est plus faible chez ceux qui se sont déplacés après leur admission que chez ceux qui sont demeurés dans leur province de destination. Cela dit, parmi les personnes admises dans la catégorie de la famille, dans celle des travailleurs qualifiés ou à titre de réfugiés, celles qui se sont déplacées après leur admission et qui ont *effectivement* tiré un revenu d'un emploi rémunéré en 1995 ont eu tendance à gagner davantage que celles qui sont demeurées dans leur province de destination. Par contre, les immigrants admis dans la catégorie des « gens d'affaires » et dans la catégorie « autres » qui ont changé de province ont gagné passablement moins que ceux qui sont demeurés dans leur province de destination.